



Nations Unies

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de sa treizième session
(30 avril 2004 et 11-22 avril 2005)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2005
Supplément N° 9**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2005
Supplément N° 9

Commission du développement durable

Rapport sur les travaux de sa treizième session
(30 avril 2004 et 11-22 avril 2005)



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projets de résolution dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil	1
I. Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions de la Commission du développement durable	1
II. Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable	1
B. Projets de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil	2
I. Mandat du Bureau de la Commission du développement durable	2
II. Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2006/2007	2
III. Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission	3
C. Questions portées à l'attention du Conseil	3
Résolution 13/1 Orientations possibles et mesures concrètes envisagées pour accélérer la mise en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains	4
II. Rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la treizième session de la Commission du développement durable	20
III. Module thématique du cycle d'application 2004/2005 : a) eau; b) assainissement; c) établissements humains	21
Débat de haut niveau	26
IV. Questions diverses	43
V. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission	45
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session	46
VII. Questions d'organisation et autres questions	47
A. Ouverture et durée de la session	47
B. Élection du Bureau	47
C. Ordre du jour et organisation des travaux	47
D. Participation	48
E. Documentation	48

Annexes

I.	Foire aux partenariats	49
II.	Centres de formation : liste des cours	51
III.	Déclaration expliquant la position sur le projet de texte de négociation adopté par la Commission du développement durable à sa treizième session	53

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I **Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions de la Commission du développement durable***

Le Conseil économique et social,

Prenant acte des décisions adoptées par la Commission du développement durable à ses sixième, septième et huitième sessions sur les questions relatives aux travaux intersessions de la Commission,

Rappelant sa résolution 2003/1 du 25 juillet 2003 concernant le mandat, la nouvelle organisation et le programme de travail de la Commission,

1. *Décide* que, afin que les membres du Bureau puissent exercer leurs fonctions avec efficacité, il faudrait envisager de fournir un appui financier, couvrant les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance, aux membres du Bureau provenant de pays en développement et de pays en transition, par le biais de contributions extrabudgétaires désignées au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des travaux de la Commission du développement durable;

2. *Décide également* que l'appui financier qui serait fourni aux membres du Bureau en provenance de pays en développement et de pays en transition devrait couvrir la participation à l'une des réunions du Bureau qui se tiendra à l'extérieur de New York, ainsi qu'aux réunions de mise en œuvre dans les différentes régions et à d'autres réunions pertinentes dans la région;

3. *Invite* les gouvernements donateurs, les institutions et autres organisations à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

Projet de résolution II **Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable***

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 59/227 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée a notamment encouragé les

* Pour l'examen du projet, voir chap. IV.

représentants des gouvernements et les experts à participer nombreux aux réunions de la Commission du développement durable,

Soulignant que cette large participation de représentants et d'experts de pays en développement est indispensable pour que l'examen des modules thématiques des cycles d'application soit équilibré,

1. *Invite* les gouvernements, institutions et autres organismes donateurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la Commission du développement durable;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale de décider que l'aide aux participants de pays en développement, les pays les moins développés en priorité, et de pays en transition peut être financée par le Fonds d'affectation spéciale destiné à couvrir les frais de voyage sur des fonds désignés à cet effet.

B. Projets de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

2. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I Mandat du Bureau de la Commission du développement durable*

Le Conseil économique et social, rappelant sa décision 2004/214 du 13 février 2004, dans laquelle il a décidé de poursuivre l'examen du mandat du Bureau de la Commission du développement durable pour les sessions qui suivraient la fin du premier cycle d'application de deux ans, décide que le mandat du Bureau de la Commission du développement durable, qui est d'une durée d'un an, devrait se poursuivre pour son prochain cycle, comprenant les quatorzième et quinzième sessions de la Commission.

Projet de décision II Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2006/2007*

Le Conseil économique et social, rappelant la résolution 59/265 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé qu'il devrait s'écouler au moins deux semaines entre la clôture de la session des organes intergouvernementaux concernés et l'ouverture de la session de la Commission du développement durable, décide que la quatorzième session de la Commission (session d'examen) se tiendra du 1^{er} au 12 mai 2006, la réunion préparatoire intergouvernementale de la quinzième session de la Commission du 26 février au 1^{er} mars 2007 et la quinzième session de la Commission (session directive) du 30 avril au 11 mai 2007.

* Pour l'examen du projet, voir chap. IV.

Projet de décision III
Rapport de la Commission du développement durable
sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour
provisoire de la quatorzième session de la Commission

Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session et approuve l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission tel qu'exposé ci-après.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2006/2007 (session d'examen) :
 - a) L'énergie au service du développement durable;
 - b) Développement industriel;
 - c) Pollution atmosphérique/atmosphère;
 - d) Changements climatiques.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'énergie au service du développement

Rapport du Secrétaire général sur le développement industriel

Rapport du Secrétaire général sur la pollution atmosphérique/l'atmosphère

Rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques

Rapport du Secrétaire général sur les progrès d'ensemble accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable

4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. L'attention du Conseil est appelée sur la résolution ci-après de la Commission :

Résolution 13/1

Orientations possibles et mesures concrètes envisagées pour accélérer la mise en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains*

La Commission du développement durable,

Réaffirmant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21² et le Programme pour la poursuite de sa mise en œuvre³, et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵ »),

Réaffirmant également le Programme pour l'Habitat⁶, la Déclaration ministérielle adoptée à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001⁷, le Consensus de Monterrey établi à la Conférence internationale sur le financement du développement⁸, et la Déclaration de Hyogo⁹ et le Cadre d'action de Hyogo 2005-2010 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes¹⁰, adoptés par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe, préfecture de Hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005,

Rappelant la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹¹,

Prenant note du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique¹², de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée au Forum

* Pour l'examen du projet de résolution, voir chap. III.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² *Ibid.*, annexe II.

³ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁶ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁷ A/C.2/56/7, annexe.

⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 1.

¹⁰ *Ibid.*, résolution 2.

¹¹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹² A/57/304, annexe.

de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005¹³, de l'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème¹⁴ et de la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique¹⁵,

Réaffirmant la volonté d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹⁶, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux conclus depuis cette date, et reconnaissant qu'il continue d'être urgent de prendre des mesures pour atteindre ces objectifs,

Réaffirmant également qu'il demeure nécessaire d'intégrer le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement en tant que piliers interdépendants et complémentaires du développement durable et que la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection et la gestion de la base de ressources naturelles indispensables au développement économique et social constituent les objectifs ultimes du développement durable et les conditions essentielles à sa réalisation,

Rappelant, en particulier, le paragraphe 6 de la Déclaration du Millénaire et le paragraphe 2 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg,

Reconnaissant les besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement,

Rappelant la résolution 2003/61 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 2003, relative au programme futur, à l'organisation et aux méthodes de travail de la Commission du développement durable,

Notant les résultats de la douzième session de la Commission et de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la treizième session de la Commission, en particulier le recensement qui a été fait des orientations possibles et des mesures concrètes relatives aux trois domaines thématiques de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, tels qu'elles figurent dans le résumé des débats interactifs tenus à la Réunion qu'en a établi le Président¹⁷,

Rappelant la résolution 58/291 de l'Assemblée générale en date du 6 mai 2004 et sa résolution 59/227 du 22 décembre 2004, ainsi que la résolution 2004/44 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2004 et sa résolution 2004/63 du

¹³ Le texte de la déclaration peut être consulté à l'adresse électronique suivante : <www.worldbank.org/harmonization/Paris/FINALPARISDECLARATION.pdf> (consulté le 24 juin 2005).

¹⁴ *Ecosystems and Human well-being: Biodiversity Synthesis*, rapport de l'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème (Washington, World resources Institute, 2005).

¹⁵ Adoptée le 27 février 2004 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), les 27 et 28 février 2004 [Ex/Assembly/AU/Decl. 1 (II)]. Le texte peut en être consulté sur le site suivant : <http://www.africa-union.org/Official_documents/Decisions_Declarations/Sirte/Sirte%20Declaration%20on%20Agriculture%20%20Water%20with%20corrections.pdf> (consulté le 26 juin 2005).

¹⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

¹⁷ E/CN.17/2005/6, sect. II.

23 juillet 2004, dans laquelle la Commission a été priée, sans préjudice des décisions adoptées à sa onzième session, de contribuer par l'intermédiaire du Conseil à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2005, conformément aux modalités arrêtées par l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session,

1. *Décide* de présenter au Conseil économique et social les décisions de principe qu'elle a prises à sa treizième session pour contribuer à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale et recommande au Conseil de les transmettre à cette dernière;

2. *Souligne* les point suivants :

a) Il faudra augmenter sensiblement les ressources, quelles qu'en soient les sources de financement, notamment les ressources nationales et l'aide publique au développement, si l'on veut que les pays en développement puissent atteindre les objectifs et buts de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹⁶ et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵);

b) Les objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sont complémentaires et une approche intégrée est nécessaire;

c) Les investissements réalisés dans les domaines de l'assainissement et des établissements humains favorisent la croissance économique et le développement durable et contribuent à améliorer la santé et à faire reculer la pauvreté, et la réalisation des objectifs concernant ces domaines est indispensable à la mise en œuvre des trois piliers du développement durable et à la réalisation de tous les objectifs de développement convenus sur le plan international;

d) Les orientations possibles et les mesures concrètes devant permettre d'accélérer la mise en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains devraient être arrêtées par les gouvernements et être intégrées dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et/ou les stratégies nationales de développement durable, dont la mise en œuvre devrait commencer en 2005, ou dans les plans nationaux de développement;

e) Les gouvernements sont chargés au premier chef de promouvoir un meilleur accès à l'eau potable, à des moyens d'assainissement de base, à des modes d'occupation du logement sûrs et durables et à des logements décents, en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en créant des conditions et des cadres réglementaires propices aux progrès en ce sens, en adoptant une approche favorable aux pauvres et en associant activement toutes les parties prenantes à leurs initiatives;

f) La communauté internationale devrait appuyer les efforts que déploient les gouvernements pour atteindre les objectifs et les buts convenus en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains en créant un environnement politique international propice à ces efforts, notamment en assurant une bonne gouvernance au niveau international et en instituant un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable et la libéralisation

véritable des échanges grâce notamment à l'achèvement d'urgence du cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha et à la mise en œuvre de son volet concernant le développement, à la mobilisation et au transfert de ressources financières, à l'allégement de la dette, voire son annulation, lorsqu'il y a lieu, à la constitution de partenariats entre des organismes publics et entre des organismes publics et privés, à la coopération technique et au renforcement des capacités et à un transfert de technologie conformément aux obligations internationales, dont celles découlant des accords conclus;

g) L'eau, l'assainissement et les établissements humains étant interdépendants et complémentaires, il faudrait les envisager de manière intégrée en tenant compte de leurs aspects économiques, sociaux et environnementaux, des politiques sectorielles et des questions intersectorielles connexes telles qu'elles ont été recensées à la onzième session de la Commission et des particularités de la situation et des cadres réglementaires des pays, des sous-régions et des régions, et sans perdre de vue qu'aucune mesure n'est applicable à tous;

h) Tous les donateurs devraient, en consultation avec les pays bénéficiaires, coordonner l'appui qu'ils apportent au niveau national dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, par exemple en recourant d'un commun accord à l'approche du donateur chef de file pour accroître l'efficacité de leur aide;

i) L'éducation en vue du développement durable et l'accès à un système fiable d'information économique, sociale et environnementale sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains permettent de prendre des décisions en connaissance de cause et d'assurer la transparence;

j) Il faudrait reconnaître le rôle – tel qu'il a été défini dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg – que les commissions régionales et les autres institutions et entités régionales et sous-régionales sont appelées à jouer dans la mise en œuvre d'Action 21², du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

3. *Engage* les gouvernements et les organismes des Nations Unies, dans les limites des ressources existantes et à l'aide de contributions volontaires, et invite les institutions financières internationales et les autres organisations internationales, agissant, selon que de besoin, en partenariat avec les grands groupes et les autres parties prenantes, à prendre les mesures ci-après :

A. Ressources en eau

Accès aux services de base d'alimentation en eau

a) Maintenir et accélérer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif que constitue l'accès aux ressources en eau en mobilisant des ressources accrues, quelles qu'en soient les sources de financement, y compris l'aide publique au développement, pour répondre aux besoins des pays, un accent particulier étant mis sur les mesures ci-après :

i) Faire des ressources en eau un domaine d'action prioritaire des plans nationaux de développement et faciliter l'accès de tous à l'eau;

- ii) Renforcer les capacités des autorités nationales et locales en matière d'allocation et de gestion des ressources, de contrôle de la qualité, d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'alimentation en eau et de suivi de la prestation des services;
 - iii) Promouvoir l'appui nécessaire à la planification et à l'élaboration des infrastructures d'alimentation en eau;
 - iv) Associer toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, à la planification et à la gestion des services d'alimentation en eau et, lorsqu'il y a lieu, aux processus de prise de décisions;
 - v) Prendre des mesures d'incitation économique pour encourager la participation des prestataires de services d'alimentation en eau à petite échelle;
 - vi) Employer toute la gamme des instruments politiques, notamment les textes réglementaires, les mesures volontaires, les outils économiques, les instruments informatiques et le recouvrement des coûts afférents aux services d'alimentation en eau, qui contribuent à la viabilité de la prestation de ces services, sans que l'objectif de recouvrement des coûts ne devienne un obstacle à l'accès des pauvres à l'eau potable;
 - vii) Accorder des subventions aux pauvres, notamment pour les aider à financer les frais de raccordement;
- b) Développer et renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour assurer l'efficacité de la gestion des ressources en eau et de la prestation de services :
- i) En donnant aux communautés locales les moyens de faire fonctionner et d'entretenir les systèmes d'alimentation en eau et en formant les instructeurs, les responsables et les techniciens aux différents aspects de la gestion des ressources en eau;
 - ii) En faisant appel aux connaissances locales et autochtones pour élaborer et mettre en œuvre des projets;
 - iii) En mettant en valeur et en renforçant les capacités commerciales des fournisseurs locaux;
 - iv) En améliorant les capacités de suivi et d'analyse des organismes chargés de gérer les informations sur l'eau;
- c) Élaborer et transférer des technologies peu onéreuses de traitement des eaux et d'alimentation en eau potable, qui soient conformes aux besoins des pays, en veillant tout particulièrement :
- i) À promouvoir l'accès à des technologies, peu onéreuses et écologiquement viables d'alimentation en eau et d'utilisation de l'eau dans le cadre de la coopération et de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud;
 - ii) À développer les capacités dans les domaines du dessalement de l'eau, du traitement des contaminants, de la collecte des eaux de pluie et de l'utilisation efficace de l'eau grâce au transfert des technologies et à l'échange d'informations sur les pratiques optimales;
 - iii) À investir dans des projets de recherche-développement;

- iv) À répondre aux besoins particuliers des pays où la pénurie d'eau crée des zones arides et semi-arides;

Gestion intégrée des ressources en eau

d) Considérant que l'objectif de gestion intégrée des ressources en eau qui a été fixé pour 2005 pourrait ne pas être atteint par tous les pays, accélérer la fourniture aux pays d'une aide technique et financière aux fins de l'établissement de plans de gestion intégrée des ressources en eaux et d'utilisation efficace de l'eau arrêtés au niveau national et adaptés aux besoins nationaux, en prêtant une attention particulière au développement économique et aux besoins sociaux et environnementaux et en appuyant la mise en œuvre au moyen d'un apprentissage pratique visant notamment les fins ci-après :

- i) Améliorer l'administration des ressources en eau en renforçant les réformes institutionnelles et réglementaires, le développement des capacités et l'innovation;
- ii) Fournir un appui technique et en matière de gestion aux autorités et aux organisations locales, en tenant compte des activités de recherche, des connaissances traditionnelles et des pratiques optimales, afin d'améliorer la gestion des ressources en eau dans le cadre des plans directeurs nationaux;
- iii) Fournir des ressources supplémentaires, lorsqu'il y a lieu, à des initiatives régionales et sous-régionales telles que le Fonds africain pour l'eau;
- iv) Encourager une bonne coordination entre toutes les parties prenantes à la prise des décisions relatives à l'eau;
- v) Renforcer la viabilité des écosystèmes qui fournissent des ressources et des services essentiels au bien-être des populations et à l'activité économique lors de la prise des décisions relatives à l'eau;
- vi) Faciliter les échanges d'informations et le partage des connaissances, notamment des connaissances autochtones et locales;
- vii) Renforcer la prévention de la pollution due aux eaux usées, aux déchets solides et aux activités industrielles et agricoles;
- viii) Élaborer des mesures préventives et de planification préalable, d'atténuation des risques et de prévention des catastrophes, y compris des systèmes d'alerte rapide;
- ix) Protéger et réaménager les bassins de réception afin de réguler l'écoulement des eaux et d'améliorer la qualité de l'eau, en tenant compte du rôle crucial des écosystèmes;
- x) Sensibiliser davantage les populations à l'importance d'une utilisation efficace et de la conservation de l'eau;
- xi) Associer toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et les collectivités locales, à la planification et à la gestion intégrée des ressources foncières et hydriques;
- xii) Encourager le recours aux accords multilatéraux sur l'environnement, lorsqu'il y a lieu et dans les limites de leur dispositif, pour mobiliser les

ressources supplémentaires nécessaires à une gestion intégrée des ressources en eau;

xiii) Accorder un rang de priorité plus élevé à la qualité de l'eau et prendre davantage de mesures pour la garantir;

e) Appuyer les initiatives prises par les pays africains dans le domaine des ressources en eau, dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, en particulier les initiatives relatives aux bassins fluviaux;

f) Renforcer la coopération entre les États riverains au moyen d'arrangements et/ou de dispositifs pertinents, avec le consentement des États concernés, en tenant compte des intérêts des États riverains;

g) Développer et renforcer les systèmes nationaux de suivi de la quantité et de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines et de leur utilisation aux niveaux national et local, les systèmes propres à permettre de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs convenus sur le plan international, lorsqu'il y a lieu, et les systèmes propres à permettre d'évaluer les incidences de la variabilité et les changements du climat sur les ressources en eau au moyen des mesures ci-après :

i) Création et gestion de systèmes d'information sur l'eau;

ii) Mise en place de réseaux de suivi des ressources en eau et de leur qualité;

iii) Normalisation des méthodes et élaboration d'indicateurs de suivi;

iv) Transfert de technologies de suivi adaptables aux situations locales;

v) Diffusion d'informations auprès des parties prenantes concernées;

h) Accroître l'efficacité au niveau de la demande d'eau et de la gestion des ressources en eau dans tous les secteurs, en particulier dans le secteur agricole, par les moyens suivants :

i) Recours à des techniques efficaces d'irrigation et de collecte des eaux de pluie;

ii) Mise en œuvre de projets d'irrigation axés sur les pauvres, en particulier en Afrique;

iii) Formation des agriculteurs et des associations d'usagers de l'eau pour les encourager à utiliser l'eau efficacement et à gérer les terres agricoles de manière viable;

iv) Promotion de l'utilisation des eaux usées à certaines fins d'irrigation, dans le respect des normes sanitaires et environnementales;

v) Accroissement de l'efficacité et, lorsqu'il y a lieu, de l'utilisation des cultures non irriguées;

B. Assainissement

i) Fournir des moyens adéquats d'assainissement, en reconnaissant l'existence de corrélations entre l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé,

notamment la lutte contre les vecteurs de maladies hydriques, ainsi que les effets positifs d'un accès aux moyens d'assainissement sur la réduction de la pauvreté, le respect de l'intimité, la dignité, la sécurité et l'éducation;

Accès à des moyens élémentaires d'assainissement

j) Soutenir et accélérer la réalisation de l'objectif consigné dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant l'assainissement, au moyen de ressources accrues, provenant de toutes les sources possibles, y compris l'aide publique au développement, en réponse aux besoins des pays, en mettant spécialement l'accent sur les mesures suivantes :

i) Établissement d'une base institutionnelle de l'action en faveur de l'assainissement, en faisant de celui-ci une priorité des plans de développement national, et intégration de l'assainissement dans les plans de gestion intégrée des ressources en eau;

ii) Affectation de ressources spécifiques et suffisantes à l'assainissement;

iii) Orientation en priorité des investissements vers les besoins les plus urgents, de façon à avoir l'impact le plus grand, notamment dans les établissements scolaires, les lieux de travail et les centres de soins;

iv) Emploi des méthodes de recouvrement des coûts, le cas échéant, afin de contribuer à la durabilité des services, des subventions ciblant expressément les pauvres;

v) Mise en place d'incitations économiques pour encourager la participation de petits prestataires de services d'assainissement et d'hygiène publique;

vi) Réalisation d'évaluations de l'impact sur la santé publique de l'absence de moyens d'assainissement au niveau local;

vii) Soutien des initiatives régionales et interrégionales, notamment le Programme mondial pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous;

viii) Promotion et soutien de la création sur place d'équipements sanitaires, en particulier dans les zones rurales;

ix) Soutien de la fourniture et de l'entretien de services d'assainissement au profit des réfugiés et des pays qui accueillent des réfugiés;

k) Assurer une capacité effective en matière de construction, d'exploitation et d'entretien de systèmes d'assainissement et de collecte des eaux usées, notamment en :

i) Dispensant une formation administrative et technique aux employés des services d'utilité publique, aux organismes locaux et aux petits prestataires de services pour la construction, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'assainissement;

ii) Élargissant le rôle des femmes dans la conception des systèmes d'assainissement, dans la décision de les construire, et dans leur gestion;

iii) Mettant à profit les connaissances locales et autochtones pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets;

- iv) Encourageant et renforçant les capacités commerciales des fournisseurs locaux de services en établissant à cet effet des modèles viables;
- v) Améliorant les capacités de suivi et d'analyse des organes chargés de gérer l'information;
- l) Assurer un accès à des techniques d'assainissement appropriées, peu coûteuses et respectueuses de l'environnement, notamment en :
 - i) Encourageant la recherche, le développement et la diffusion d'informations sur les options peu coûteuses;
 - ii) Investissant dans des projets de recherche-développement incluant l'application de techniques autochtones et de moyens d'assainissement écologiques;
 - iii) Organisant un transfert de technologies pour l'assainissement, le traitement des eaux usées, le recyclage et la gestion des déchets;
 - iv) Renforçant la coopération Nord-Sud et Sud-Sud au service du développement et de l'application des technologies de l'assainissement;

Enseignement de l'hygiène et de l'assainissement

- m) Aider les pays à encourager l'enseignement de l'hygiène et la prise de conscience des problèmes de l'assainissement, en privilégiant les mesures visant à :
 - i) Encourager un enseignement de l'hygiène et des moyens d'assainissement attentifs aux problèmes sexospécifiques, notamment par des campagnes d'information du public, comme le Programme pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, et en faisant mieux comprendre les corrélations entre assainissement, hygiène publique et santé publique;
 - ii) Mettre l'accent sur les enfants et les jeunes, de façon à intégrer un enseignement de l'hygiène attentif aux problèmes sexospécifiques dans les programmes scolaires, et veiller à la construction de toilettes séparées pour les garçons et les filles dans les établissements scolaires;
 - iii) Encourager la participation des femmes, des jeunes et des groupes locaux à l'enseignement de l'hygiène et de l'assainissement;

Collecte, traitement et recyclage des eaux usées

- n) Étendre et améliorer le recyclage des eaux usées en :
 - i) Dispensant une assistance financière et technique aux autorités nationales et locales, pour les aider à construire des réseaux économiquement rentables et écologiquement rationnels de collecte et de traitement des eaux usées, notamment des réseaux urbains décentralisés;
 - ii) Couvrant les dépenses d'exploitation et d'entretien grâce à un dosage approprié de mesures telles que la facturation des services, le recyclage des eaux usées et les subventions budgétaires;
 - iii) Établissant des modèles commerciaux viables et des mécanismes de financement liés au marché des capitaux, par exemple par des fonds autorenewables pour la création de services de collecte des eaux usées;

- iv) Menant une action d'éducation et de formation à la création, l'exploitation et l'entretien de systèmes de collecte et de traitement des eaux usées;
- v) Menant des activités de recherche, de développement et de diffusion de l'information sur les technologies peu coûteuses et efficaces de traitement des eaux usées, de vérification de la qualité de l'eau et de recyclage de l'eau;
- vi) Diffusant des informations et des directives sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines et le recyclage sans danger des eaux usées traitées;
- vii) Établissant des facilités régionales de développement des projets pour apporter une mise de fonds initiale, assurer une formation et dispenser une assistance technique;
- o) Contribuer à des arrangements régionaux et sous-régionaux visant à protéger les ressources en eau contre la pollution, en cherchant à répondre aux besoins spécifiques des pays arides, semi-arides et côtiers;

C. Établissements humains

p) Suivre des politiques facilitatrices, mettre en place une réglementation appropriée et mobiliser les moyens d'application nécessaires, notamment par la coopération régionale et une aide internationale, incluant des ressources financières accrues afin de promouvoir un développement écologiquement rationnel des établissements humains dans les zones urbaines et rurales, conformément aux priorités nationales;

Planification et gestion intégrées

q) Soutenir une planification et une gestion intégrées des établissements humains, incluant l'utilisation des sols, le logement, l'adduction d'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie, l'emploi et la formation des revenus, l'éducation et les services de santé publique, les transports et les autres infrastructures, en prêtant dûment attention aux tendances de l'urbanisation, en particulier aux besoins des citoyens pauvres, dans l'application de la Déclaration du Millénaire, en vue de prévenir la formation de nouvelles zones de taudis, en :

- i) Intégrant les liens entre milieu urbain et milieu rural dans la planification nationale et encourageant de nouvelles recherches afin de définir des politiques et des mesures judicieuses face à l'urbanisation;
- ii) Intégrant l'assainissement des zones de taudis et la prévention de leur formation dans la planification du développement national, en tenant compte des aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux de la question;
- iii) Incluant des mesures d'atténuation des risques de catastrophe naturelle, d'alerte rapide, d'action préventive et de reconstruction après une catastrophe et des mesures connexes de création de capacités dans la planification et le développement des établissements humains, y compris au niveau régional;

- iv) Établissant et renforçant des initiatives régionales et sous-régionales de planification et de développement des établissements humains et soutenant ces initiatives par la création de capacités et la mobilisation de ressources;
- v) Améliorant la gestion des déchets, notamment par l'application des instruments internationaux pertinents, tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination¹⁸;
- vi) Encourageant la participation de tous les acteurs, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que les habitants des quartiers de taudis et leurs organisations, à la planification, l'application et, au besoin, la prise de décisions;
- vii) Décentralisant les attributions aux autorités locales, selon la situation, les particularités et la législation de chaque pays, cette action étant accompagnée d'une création de capacités et du transfert des ressources nécessaires;
- viii) Encourageant la création de réseaux internationaux d'échange d'informations entre autorités et partenaires locaux, notamment pour la mise en œuvre des programmes Action 21 locaux;
- ix) Décidant de prendre d'autres mesures pour éliminer les obstacles à la pleine réalisation des droits des peuples vivant sous occupation coloniale ou étrangère, qui sont incompatibles avec la dignité de la personne humaine et doivent être combattus et éliminés;

Accès, à un coût abordable, aux terrains, aux logements et aux services de base

r) Aider à élargir l'accès des pauvres, citadins ou ruraux, à un logement convenable et d'un coût abordable et à des services de base peu coûteux, conformément au Programme pour l'habitat⁶ en :

- i) Réalisant, d'ici à 2020, une amélioration importante des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis, comme le propose l'initiative « Des villes sans taudis »;
- ii) Suivant des politiques favorables aux pauvres, privilégiant la sécurité d'occupation et l'accès à des terrains viabilisés d'un prix raisonnable;
- iii) Encourageant le fonctionnement de marchés fonciers stables et transparents et renforçant l'administration foncière;
- iv) Ciblant des subventions destinées aux pauvres pour le logement et les services de base, notamment en envisageant d'accorder des prêts et des subventions qui tiennent compte des capacités réelles de paiement des pauvres pour le logement et les services de base;
- v) Améliorant l'égalité d'accès aux services de base et la sécurité d'occupation, en pensant en particulier aux droits des femmes, à égalité avec les hommes, de posséder des terres et d'autres biens et d'en hériter, et d'avoir accès au crédit;

¹⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1673, n° 28911.

- vi) Encourageant les partenariats entre les services public et privé pour le financement et la création d'équipements et de logements à bon marché;
- vii) Aidant à appliquer les règles de construction et la législation du secteur du logement;
- viii) Encourageant la recherche, la production et l'utilisation de techniques de construction locales et l'emploi de matériaux de construction locaux, et intégrant les connaissances et les pratiques traditionnelles, s'il y a lieu, dans les politiques nationales du logement;
- ix) Facilitant le transfert de technologie pour la construction de logements peu coûteux utilisant des matériaux locaux;
- x) Renforçant la base financière et la capacité de financement des institutions communautaires d'épargne et de microfinancement desservant les pauvres;
- xi) Encourageant les donateurs et les institutions financières internationales à innover dans le financement des logements à bon marché et l'amélioration des équipements collectifs, notamment en garantissant les prêts accordés, en offrant une mise de fonds initiale pour la création de fonds autorenewables, et en facilitant l'accès des autorités locales aux marchés des capitaux;
- xii) Fournissant une aide financière accrue, notamment par le canal des banques multilatérales et régionales de développement, pour la prévention de la formation de quartiers de taudis et leur assainissement;
- xiii) Aidant les pays qui accueillent des réfugiés à développer ou remettre en état les infrastructures et améliorer l'environnement, notamment les écosystèmes et les habitats endommagés;

Emploi et promotion de l'entreprise

- s) Soutenir les mesures nationales visant à encourager l'investissement privé, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois, notamment en :
 - i) Intégrant les politiques de l'emploi et de développement de l'entreprise dans la planification nationale et les programmes d'assainissement des zones de taudis et de prévention de leur formation;
 - ii) Facilitant le développement du secteur de la microfinance;
 - iii) Améliorant la capacité des petites et moyennes entreprises, notamment en matière de gestion, de protection de l'environnement et de compétences techniques, y compris dans le secteur non structuré, pour améliorer l'accès de ces entreprises au financement et aux marchés;
 - iv) Assurant un enseignement et une formation professionnelle aux femmes et aux jeunes, en particulier aux citadins pauvres, pour leur permettre de trouver des emplois convenables, en alliant des services financiers à un tutorat, une formation aux affaires et des conseils;

D. Corrélations et questions intersectorielles

t) Traiter de façon intégrée les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, en tenant compte de leurs aspects économiques, sociaux et environnementaux, des politiques sectorielles et des questions intersectorielles connexes, telles qu'elles ont été recensées à la onzième session de la Commission, ainsi que des particularités, de la situation et des cadres juridiques nationaux, sous-régionaux et régionaux, une attention particulière étant accordée aux besoins des femmes, des jeunes et des travailleurs, en utilisant une gamme de mesures et d'approches telles que :

i) L'instauration de liens entre les mesures intéressant les ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains de manière à en accroître la synergie, l'efficacité et l'impact, grâce à l'élaboration de politiques intégrées et globales de planification et de gestion dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains;

ii) L'amélioration des efforts nationaux de coordination face aux questions concernant l'eau et l'assainissement, pour mieux gérer les besoins concurrents en eau, notamment pour la production agricole;

iii) Le renforcement de la coordination interministérielle et intersectorielle et des mécanismes de planification, ainsi que des mécanismes de coordination entre différents niveaux de l'administration;

iv) Conformément au paragraphe 14 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la promotion de modes de consommation et de production viables dans tous les pays, les pays développés jouant un rôle de premier plan à cet égard et tous les pays bénéficiant du processus correspondant, notamment par l'intermédiaire du Processus de Marrakech, dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains;

u) Concevoir dans le domaine des ressources en eau, de l'assainissement et des établissements humains des politiques et des mesures qui tiennent compte de la nécessité de remédier aux incidences de l'urbanisation rapide, de la désertification, des changements climatiques et de la variabilité du climat ainsi que des catastrophes naturelles, notamment grâce à :

i) L'évaluation des incidences des catastrophes naturelles, des changements climatiques et de la variabilité du climat sur les ressources en eau, l'alimentation en eau, l'assainissement et les établissements humains;

ii) L'appui à la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'alerte rapide et de techniques pertinentes d'atténuation des effets de ces phénomènes et d'adaptation;

v) Notant que les objectifs fixés dans le domaine des ressources en eau et de l'assainissement consistent à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement, et qu'en ce qui concerne les taudis, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de ces zones d'ici à 2020, d'aider les pays, notamment par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains – ONU-Habitat, à fournir des données et des informations sur la situation dans ce domaine, avec des projections sur la formation de nouveaux

quartiers de taudis d'ici à 2020, et par la suite d'adopter et d'exécuter des plans liés aux stratégies de lutte contre la pauvreté, aux stratégies nationales de développement durable ou à d'autres plans pertinents pour atteindre lesdits objectifs;

w) Décider de prendre d'autres mesures pour éliminer les obstacles qui s'opposent à la pleine réalisation des droits des peuples vivant sous occupation coloniale ou étrangère, qui sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être combattus et éliminés;

x) En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, mobiliser des ressources adéquates pour atteindre les buts et objectifs fixés dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, en exploitant à la fois les sources de financement internes et internationales grâce au recours à toute une gamme d'approches, telles que :

i) La mobilisation d'un appui financier accru des donateurs, sur demande, en faveur des initiatives prises dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains dans les pays en développement;

ii) L'identification et la promotion de moyens novateurs et viables de financement;

iii) Le renforcement de la viabilité des écosystèmes qui fournissent des ressources et des services essentiels au bien-être des populations et à l'activité économique et la recherche de moyens novateurs de financement pour les protéger;

iv) L'adoption de mesures pour encourager les institutions issues des Accords de Bretton Woods, le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de son mandat, et les banques régionales à accroître leur assistance aux secteurs de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains;

v) La création et la promotion de partenariats entre le secteur privé et le secteur public et entre des organismes du secteur public;

vi) L'affectation de ressources plus importantes au titre des budgets nationaux et sous-nationaux;

vii) La mise en place d'institutions financières et de marchés locaux, notamment des institutions financières gérées centralement, des fonds autorenouvelables, des garanties de prêt et des facilités de microcrédit et la fourniture d'un appui en leur faveur;

viii) La fourniture d'un appui à des initiatives régionales et sous-régionales telles que la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain et la Réunion des ministres du logement et du développement urbain des pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

ix) La fourniture d'un appui au renforcement des capacités dans les pays en développement;

x) Le transfert de techniques écologiquement rationnelles aux pays en développement, conformément au paragraphe 105 du Programme de mise en œuvre de Johannesburg;

E. Arrangements institutionnels internationaux pour le contrôle et le suivi des décisions sur les ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains adoptées par la Commission à sa treizième session

y) Réaffirmer que la Commission du développement durable devrait continuer à être la commission de haut niveau responsable du développement durable au sein du système des Nations Unies;

z) Réaffirmer également le mandat de la Commission, tel que prévu dans l'Action 21, la résolution 47/191 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que la résolution 2003/61 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 2003 sur le programme de travail futur, l'organisation et les méthodes de travail de la Commission;

aa) Appuyer, renforcer et assurer le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation volontaires dans les domaines thématiques de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains aux niveaux national et régional et par les mécanismes existants au niveau mondial, afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne le développement durable, compte tenu des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en :

- i) Améliorant la collecte de données à tous les niveaux;
- ii) Renforçant la comparabilité des données aux niveaux régional et mondial;
- iii) Aidant les grands groupes à contribuer aux activités nationales d'établissement de rapports;
- iv) Demandant au secrétariat de la Commission d'actualiser de manière systématique les orientations possibles et les mesures concrètes énoncées dans le résumé établi par le Président sur les discussions interactives tenues à la Réunion préparatoire intergouvernementale, pour donner un caractère dynamique à ce document, et mettre au point des moyens pour diffuser en ligne des informations sur la mise en œuvre et les pratiques optimales;

bb) Encourager les États Membres à poursuivre la mise au point et l'application d'indicateurs de développement durable au niveau national, prenant en compte notamment le concept de sexospécificité, sur une base volontaire, compte tenu de la situation dans le pays et des priorités nationales, et invite à cet égard la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par les pays en développement;

Suivi concernant les ressources en eau et l'assainissement

cc) Prier le Groupe de l'ONU sur l'eau d'accorder une attention égale dans son mandat aux thèmes de l'assainissement et des ressources en eau choisis pour la treizième session de la Commission et d'encourager, dans le cadre de son mandat, la coopération et la coordination interinstitutions à l'échelle du système entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents en la matière, et prie le Secrétaire général d'inclure dans son rapport à la Commission les activités du Groupe de l'ONU sur l'eau qui se rapportent aux domaines thématiques

susmentionnés, en précisant le rôle et les responsabilités des organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans la mise en œuvre et le suivi du programme relatif aux ressources en eau et à l'assainissement, notamment en identifiant les doubles emplois, les chevauchements d'activités et les lacunes;

4. *Décide* de consacrer, en 2008 et en 2012, à la fin de ses sessions d'examen, sans préjudice du programme, de l'organisation et des méthodes de travail qu'elle a adoptés à sa onzième session, un débat distinct d'une durée que le Bureau déterminera à l'avance, en prenant comme critère un ou deux jours, au contrôle et au suivi de la mise en œuvre des décisions relatives aux ressources en eau et à l'assainissement, qu'elle a adoptées à sa treizième session ainsi qu'aux liens qui existent entre elles;

Suivi concernant les établissements humains

5. *Demande* à ONU-Habitat, en tant qu'organisme de coordination pour les questions relatives aux établissements humains, de faciliter, en étroite collaboration avec les organismes et programmes compétents des Nations Unies, un suivi efficace au niveau mondial des progrès accomplis dans la mise en œuvre des buts et objectifs concernant les établissements humains, ainsi que des mesures convenues par la Commission à sa treizième session dans ce domaine;

6. *Engage* les États Membres à renforcer les capacités dont dispose ONU-Habitat pour fournir, dans les limites de son mandat, une assistance accrue aux pays en développement, et aux pays à économie en transition, notamment dans le cadre de la phase pilote actuellement en cours du mécanisme pour l'assainissement des taudis;

Suivi concernant les petits États insulaires en développement

7. *Décide*, rappelant qu'à sa onzième session elle a posé que les questions relatives aux petits États insulaires en développement devraient à la fois être considérées comme des questions intersectorielles à chacune de ses sessions et être incluses dans le module thématique qu'elle examinerait en 2014/2015, de consacrer un jour des sessions d'examen à l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹¹ en mettant l'accent sur le module thématique de cette année-là ainsi que sur tout fait nouveau concernant les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour parvenir à un développement durable en utilisant les modalités existantes. À cet égard, le Secrétaire général est prié de présenter à la Commission à sa session d'examen un rapport sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés en ce qui concerne le développement durable des petits États insulaires en développement et contenant des recommandations sur l'amélioration de sa mise en œuvre.

Chapitre II

Rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la treizième session de la Commission du développement durable

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 11 avril 2005. À la même séance, le Président a présenté le rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la treizième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2005/6).
2. À la 2^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont également membres du Groupe des 77, et de la Chine), du Luxembourg [au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie) et des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro)] et des États-Unis d'Amérique.

Chapitre III

Module thématique du cycle d'application 2004/2005 :

a) eau; b) assainissement; c) établissements humains

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour de la deuxième à la 18^e séance, tenues du 11 au 22 avril 2005.

2. À la 2^e séance, le 11 avril 2005, la Commission a entendu des exposés sur les résultats de réunions intersessions; M. Yoshitaka Murata (Japon) a présenté un exposé sur la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon), en janvier 2005; M. Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud) sur la Réunion ministérielle sur le logement et le développement urbain tenue à Durban (Afrique du Sud), du 31 janvier au 4 février 2005; M. Enele Sosene Sopoaga (Tuvalu) sur la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Port-Louis, en janvier 2005; et M. Abdellah Benmellouk (Maroc) sur le Forum international sur le partenariat pour un développement durable tenu à Marrakech (Maroc) en mars 2005.

3. À sa 3^e séance, le 11 avril, la Commission a entendu des exposés régionaux consacrés à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, présentés par les représentants suivants : M. Josué Dioné, représentant de la Commission économique pour l'Afrique, M. Metsi Makhetha, représentant du Programme des Nations Unies pour le développement, et M. Shehu Yahaya, représentant de la Banque africaine de développement, au nom de la région de l'Afrique; M. Kazi Rahman, représentant du Bureau des commissions régionales à New York, M. Boonam Shin (République de Corée) et M^{me} Razina Bilgrami, représentante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au nom de la région de l'Asie et du Pacifique; M. Hosny Kordagui, représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et M. Oscar Fernández-Taranco, représentant du PNUD, au nom de la région de l'Asie occidentale; M. José Luis Samaniego, représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et M^{me} Maribel Rodríguez-Ríos, représentante du PNUD, au nom de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; et M. Kaj Barlund, représentant de la Commission économique pour l'Europe, et M. Gulden Turkoz-Cosslet, représentant du PNUD, au nom des régions de l'Europe orientale, de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et d'autres régions.

4. À la même séance, les représentants des pays suivants ont pris la parole : Argentine (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe de Rio), Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Belgique (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), Canada et Australie, ainsi que l'observateur de la République-Unie de Tanzanie, du Mexique et de Cuba.

5. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a également pris la parole à la troisième séance.

6. À la même séance, les représentants régionaux ont répondu aux questions et aux observations formulées.

7. À la 4^e séance, le 12 avril, la Vice-Présidente de la Commission, M^{me} Dagmara Berbalk (Allemagne) a prononcé une déclaration liminaire.

8. Lors de cette séance, la Commission a également entamé un débat sur la gestion intégrée des ressources en eau et a entendu des exposés présentés par les intervenants suivants : M. Roberto Lenton, représentant le Partenariat mondial pour l'eau et M. Joachim Harlin, représentant du PNUD.

9. Également à la quatrième séance, les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), de la République islamique d'Iran, de la Norvège et du Japon ont fait une déclaration, ainsi que les observateurs de la Suisse, du Bangladesh et d'organisations non gouvernementales.

10. Le représentant du PNUE a pris la parole à la même séance.

11. Également à la quatrième séance, le représentant du Fonds international de développement agricole a pris la parole.

12. À la même séance, le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales a pris la parole.

13. À la 4^e séance, la Commission a également tenu un débat sur l'accès à l'eau de boisson potable dans les zones rurales et urbaines et entendu des exposés présentés par les intervenants suivants : M. Jamal Sagir, représentant de la Banque mondiale, et M. Ravi Narayan, de Water Aid.

14. En outre, à cette séance, les représentants de la Finlande, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et du Canada ont pris la parole, ainsi que les observateurs de l'Indonésie, de l'Islande, du Kenya, du Mexique et des Philippines.

15. L'observateur de la Commission européenne a également fait une déclaration à la 4^e séance.

16. À la même séance, des représentants des grands groupes des travailleurs et des syndicats, des peuples autochtones, des jeunes et des enfants, et du commerce et de l'industrie ont pris la parole.

17. Également à la 4^e séance, le représentant de l'organisation non gouvernementale International Rainwater Harvesting Alliance a pris la parole.

18. À la même séance (parallèle), la Commission a tenu un débat sur l'accès au logement et aux services publics et a entendu des exposés présentés par les intervenants suivants : MM. Dinesh Mehta et Nefise Bazoglu, représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

19. Également à la 4^e séance (parallèle), les représentants du Luxembourg (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), de la Finlande (au nom de l'Union européenne), de l'Afrique du Sud, de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Brésil, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Égypte, de la République de Corée, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Ghana, de la Belgique et de l'Ouganda ont pris la parole, ainsi que les observateurs de la Suède (au nom de l'Union européenne), de l'Indonésie, du Mexique, du Nigeria, de Cuba, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie.

20. À cette séance, des représentants des grands groupes des autorités locales, des populations autochtones, des travailleurs et des syndicats et des organisations non gouvernementales ont également pris la parole.
21. Également à la 4^e séance (parallèle), le représentant de la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration.
22. À sa 5^e séance, le 12 avril, la Commission a poursuivi son débat sur l'eau.
23. Les représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, du Luxembourg (au nom de l'Union européenne) et de la Colombie ont fait une déclaration, ainsi que les observateurs de Tuvalu et de la Suisse.
24. À la même séance, le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique a pris la parole.
25. À la 5^e séance, la Commission a également entamé un débat sur l'accès aux services d'assainissement de base et à l'hygiène et entendu les exposés présentés par les intervenants suivants : M. Ede Ijjasz, représentant de la Banque mondiale, M. Gouri Sankar Ghosh, représentant du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et M^{me} Vanessa Torbin, représentante du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
26. À la même séance, la Commission a tenu un débat sur le traitement et le recyclage des eaux usées et a entendu les exposés présentés par les intervenants ci-après : M. Veerle Vanderwerd, représentant du PNUE, et M. Jamie Bertram, représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
27. À la 5^e séance, les représentants de la France, de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Ghana (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, de la Colombie et de la République islamique d'Iran, ainsi que les observateurs du Bangladesh, du Kenya, du Sénégal, d'Israël, du Botswana, du Mexique et de la République-Unie de Tanzanie, se sont adressés aux experts.
28. À la même séance, des représentants des grands groupes des jeunes et des enfants, des femmes, des populations autochtones, des organisations non gouvernementales, du commerce et de l'industrie, des travailleurs et des syndicats et de la communauté scientifique et technique ont pris la parole.
29. À la 5^e séance (parallèle), le 12 avril, la Commission a tenu un débat sur la création d'emplois et la promotion des entreprises et a entendu la déclaration liminaire prononcée par M. Kees van der Ree, représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
30. À la même séance, les représentants du Luxembourg (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), de la République islamique d'Iran, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée, du Ghana (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), de l'Australie et de l'Afrique du Sud, ainsi que l'observateur du Kenya, ont pris la parole.

31. À la 5^e séance (parallèle), les représentants des grands groupes des organisations non gouvernementales, des jeunes et des enfants, de la communauté scientifique et technique, des femmes, du commerce et de l'industrie, des travailleurs et des syndicats et des autorités locales ont également fait une déclaration.
32. À la même séance, le représentant d'ONU-Habitat a fait une déclaration.
33. À cette séance, la Commission a amorcé un débat sur le renforcement du contrôle et de l'évaluation dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et entendu des exposés présentés par M. Jamie Bertram, représentant de l'OMS, et M. Richard Robarts, représentant du programme eau – Système mondial de surveillance continue de l'environnement du PNUE.
34. En outre, à la même séance, la Commission a entamé un débat sur le suivi dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et M. Al Duda, représentant du Fonds pour l'environnement mondial, et M. Patrick Murphy, représentant de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau ont présenté leur exposé.
35. À cette séance, les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne), du Ghana (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), du Japon, de la France, du Canada, du Brésil, de la République islamique d'Iran, de l'Égypte, de l'Afrique du Sud, des États-Unis, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Ouganda et de la Norvège, ainsi que les observateurs du Nigéria, de l'Indonésie, de la Suisse, du Mexique, de Cuba, de l'Inde, de Tuvalu, de la Namibie et de la République arabe syrienne, ont fait une déclaration consacrée à ces deux thèmes.
36. À la même séance, les représentants de la Banque africaine de développement et de la Ligue des États arabes ont fait une déclaration.
37. Le représentant d'ONU-Habitat a également fait une déclaration à cette séance.
38. À la même séance, des représentants des grands groupes des organisations non gouvernementales, des travailleurs et des syndicats, des agriculteurs, et du commerce et de l'industrie ont pris la parole.
39. À la 7^e séance, le 13 avril, la Commission a entamé un débat sur les liens entre les trois thèmes et entendu des exposés présentés par M^{me} Katherine Sierra, représentante de la Banque mondiale, et M. Carlos Linares, représentant du PNUD.
40. À la même séance, la Commission a lancé un débat interactif sur les liens entre les trois thèmes et entre toutes les questions transversales et a entendu les exposés présentés par M^{me} Yasmin von Shirnding, représentante de l'OMS, et M^{me} Ethne Davey, représentante de Gender and Water Alliance.
41. À la même séance, des déclarations portant sur ces deux thèmes ont été prononcées par les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne), de la Belgique (au nom de l'Union européenne), de l'Afrique du Sud, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, du Ghana (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), de l'Ouganda, de l'Australie et de la France, ainsi que par les

observateurs de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Inde, du Sénégal, de la République arabe syrienne et de la Bolivie.

42. À cette séance, les représentants d'ONU-Habitat et du PNUE ont fait une déclaration.

43. À la 7^e séance, des représentants des grands groupes des jeunes et des enfants, de la communauté scientifique et technique, des organisations non gouvernementales, des femmes, des autorités locales, du commerce et de l'industrie, des populations autochtones et des travailleurs et des syndicats ont fait une déclaration.

44. À la 8^e séance, le 15 avril, le Président a présenté les projets d'éléments en vue des négociations, publiés en anglais, dans un document non officiel.

45. À la même séance, les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de l'Australie, du Canada et de l'Ouganda, ainsi que les observateurs de Tuvalu (au nom des États Membres qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de la Nouvelle-Zélande, de l'Islande et de la Sierra Leone, ont fait une déclaration.

46. À la 8^e séance également, les représentants des grands groupes des jeunes et des enfants, des agriculteurs, des populations autochtones, des autorités locales, des organisations non gouvernementales, de la communauté scientifique et technique, des femmes et des travailleurs et des syndicats ont fait une déclaration.

47. À la même séance, le Président a fait une déclaration, qui a été suivie de déclarations prononcées par les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne).

48. À sa 9^e séance, le 15 avril, la Commission a entamé l'examen en première lecture des premiers éléments de négociation.

49. À la même séance, les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne), ainsi que l'observateur de la République-Unie de Tanzanie, ont fait une déclaration.

50. À la 10^e séance, le 18 avril, le représentant de l'Indonésie a présenté les résultats des travaux de la vingt-troisième session du Conseil d'administration du PNUE.

51. À la même séance, le Président a fait une déclaration, qui a été suivie de déclarations faites par les représentants de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne), ainsi que par l'observateur de la Suisse.

52. À la 11^e séance, le 18 avril, le Secrétaire général s'est adressé au groupe d'experts et de ministres des finances et du développement.

53. À la même séance, M. Ian Johnson, Vice-Président du Réseau du développement écologiquement et socialement viable du Groupe de la Banque

mondiale, et M. Carlos Fortin, représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ont fait un exposé.

54. À la 11^e séance également, les animateurs des débats, M^{me} Hilde Johnson, Ministre norvégien de la coopération internationale pour le développement, et M. Trevor Manuel, Ministre sud-africain des finances, ont fait des remarques liminaires et posé une série de questions aux participants.

55. À la même séance, les participants à la réunion-débat, M. Errol Cort, Ministre des finances d'Antigua-et-Barbuda; M^{me} Carin Jamtin, Ministre suédois de la coopération internationale pour le développement; M. Suma Chakrabarti, Secrétaire global du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Adolfo Franco, Administrateur assistant pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Agency for International Development (USAID), et M. Len Good, Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, ont répondu aux questions des animateurs des débats.

56. À la 11^e séance également, les délégations de l'Égypte, de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Colombie, de l'Indonésie, de l'Arabie Saoudite, de la Namibie, du Venezuela, des États-Unis d'Amérique, de l'Ouganda et du Mexique ont participé au débat.

57. À la même séance, les animateurs ont résumé les débats.

58. À la 12^e séance, le 19 avril, le Président, suivi des représentants du Luxembourg (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne), de la Jamaïque (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Japon et de l'Australie, ainsi que de l'observateur de Tuvalu, ont fait une déclaration.

59. À la même séance, le Président a répondu aux questions posées par les délégations.

Débat de haut niveau

60. La Commission a tenu un débat de haut niveau du 20 au 22 avril 2005.

61. À la 13^e séance, le 20 avril, le Président a ouvert le débat de haut niveau.

62. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale s'est adressée à la Commission.

63. Des 13^e à 18^e séances, tenues du 20 au 22 avril, des ministres ont pris la parole durant le débat de haut niveau.

64. À la 13^e séance, la Commission a visionné un message vidéo de Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel.

65. À la même séance, le Président a fait une déclaration résumant les travaux de la treizième session de la Commission à ce jour.

66. Toujours à la 13^e séance, des déclarations ministérielles sur le thème « Concrétisation des engagements politiques » ont été prononcées par les orateurs suivants : Claude Wiseler, Ministre des travaux publics (Luxembourg) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne); Donald Buchanan, Ministre de l'eau et du logement (Jamaïque) (au nom des États membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du

Groupe des 77 et de la Chine); Kwak Kyul-ho, Ministre de l'environnement (République de Corée); Wilmoth Daniel, Ministre des travaux publics, des transports et de l'environnement (Antigua-et-Barbuda); Jürgen Trittin, Ministre de l'environnement (Allemagne); Pieter van Geel, Secrétaire d'État au développement durable (Pays-Bas); Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire d'État aux affaires mondiales (États-Unis d'Amérique); et Aldo Mantovani, Représentant permanent adjoint (Italie).

67. À la même séance, la Commission a visionné une présentation vidéo sur le thème « Réaliser les objectifs de développement du Millénaire en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains » par Jeffrey Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général et Directeur du Projet Objectifs du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies.

68. Également à la 13^e séance, le Sous-Secrétaire général à la planification des politiques a prononcé une déclaration liminaire.

69. À la même séance, Stavros Dimas, Commissaire à l'environnement, de la Commission européenne, a fait une première déclaration.

70. Également à la 13^e séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : Byron Blake, Ambassadeur (Jamaïque) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine); Claude Wiseler, Ministre des travaux publics (Luxembourg) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne); Dick Roche, Ministre de l'environnement, du patrimoine et de l'administration locale (Irlande); le sénateur Ian Campbell, Ministre de l'environnement (Australie); Paula Lehtomäki, Ministre du commerce extérieur et du développement (Finlande); José Guillermo Maza, Ministre de la santé (El Salvador); Arcardo Ntagazwa, Ministre d'État (République-Unie de Tanzanie); Lindiwe Sisulu, Ministre du logement (Afrique du Sud); Lord Whitty of Camberwell, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Sylvia Masebo, Ministre du gouvernement local et du logement (Zambie); Taher E. Jehaimi, Secrétaire du Comité populaire du plan (Jamahiriya arabe libyenne); le prince Torki Bin Nasser Al-Saud, Chef de l'Agence de météorologie et de protection de l'environnement (Arabie saoudite); Nikola Ružinski, Secrétaire d'État à la protection de l'environnement (Croatie); Beat Nobs, Ambassadeur et chef adjoint de délégation (Suisse); et Collin Beck, Ambassadeur et Représentant permanent (Îles Salomon).

71. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la planification des politiques a répondu aux points soulevés par les délégations.

72. À la 14^e séance, le 20 avril, une déclaration sur le thème « Concrétisation des engagements politiques » a été prononcée par Børge Brende, Ministre du commerce et de l'industrie (Norvège) et Président de la douzième session de la Commission du développement durable.

73. À la même séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : Mahmoud Abou Zeid, Ministre de l'eau et de l'irrigation (Égypte); Ponto'o Matumelo Sekatle, Ministre du gouvernement local (Lesotho); Jerzy Swaton, Ministre de l'environnement (Pologne); Ulla Tornes, Ministre du développement (Danemark); Hafiz Uddin Ahmed, Ministre de l'eau (Bangladesh);

Laszlo Miklos, Ministre de l'environnement (Slovaquie); Sigridur Anna Thordardottir, Ministre de l'environnement (Islande); Amos Kimunya, Ministre des terres et du logement (Kenya); Mamadou Lamine Bâ, Ministre de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement (Sénégal); Huseyngulu Baghiron, Ministre de l'écologie et des ressources naturelles (Azerbaïdjan); Marthinus van Schalkwyk, Ministre des affaires environnementales et du tourisme (Afrique du Sud); Jacqueline Faria, Ministre de l'environnement (Venezuela); Mona Sahlin, Ministre du développement durable (Suède); Donald Buchanan, Ministre de l'eau et du logement (Jamaïque); Christine Churcher, Ministre de l'environnement et des sciences (Ghana); Philippe Djangoné-Bi, Ambassadeur (Côte d'Ivoire); Michel Jarraud, Secrétaire général, Organisation météorologique mondiale (OMM); l'observateur du Saint-Siège; Sonia Tschorne Berestesky, Ministre du logement et de l'urbanisation (Chili); John Pandeni, Ministre du gouvernement régional et local, du logement et du développement rural (Namibie); Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable (France); Tahir Iqbal, Ministre de l'environnement (Pakistan); et Ibrahim Sesay, Vice-Ministre du développement et de la planification économique (Sierra Leone).

74. À la 14^e séance, la Commission a également débattu du thème « Conséquences des catastrophes naturelles pour l'eau, l'assainissement et les établissements humains : prévention et intervention ».

75. À la même séance, Michel Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, et Salvano Briceño, Directeur du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ont fait des exposés.

76. À la 14^e séance, Masaki Konishi, Ambassadeur pour les questions environnementales mondiales (Japon), a prononcé une déclaration en réponse à ces exposés.

77. À la même séance, des déclarations ministérielles ont été faites par les orateurs suivants : Claude Wiseler, Ministre des travaux publics (Luxembourg) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne); le sénateur Ian Campbell, Ministre de l'environnement (Australie); Mok Mareth, Ministre de l'environnement (Cambodge); Hafiz Uddin Ahmed, Ministre de l'eau (Bangladesh); Stavros Dimas, Commissaire à l'environnement, Commission européenne; Patana Rantetoding, Vice-Ministre du développement rural (Indonésie); Lena Sommestad, Ministre de l'environnement (Suède); Miklos Persanyi, Ministre de l'environnement et de l'eau (Hongrie); Thomas Zeitner, Secrétaire d'État et Directeur de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse); Tahir Iqbal, Ministre de l'environnement (Pakistan); Mamadou Lamine Bâ, Ministre de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement (Sénégal); Francisco Nunes Correia, Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement régional (Portugal); et Tomas Novotny, Vice-Ministre de l'environnement (République tchèque).

78. Également à la 14^e séance, les orateurs invités ont prononcé leurs remarques finales.

79. À la 15^e séance, le 21 avril, les intervenants suivants ont fait des déclarations : Jacques Diouf, Directeur général, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Kerstin Leitner, Sous-Directeur général, Organisation mondiale de la santé; Kunio Waki, Directeur exécutif adjoint, Fonds

des Nations Unies pour la population (FNUAP); Kul Guatam, Directeur général adjoint, UNICEF; Brigita Schmögnerová, Secrétaire exécutive, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe; Michel Jarraud, Secrétaire général, OMM; Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Kiyoo Akasaka, Secrétaire général adjoint, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Peter Bridgewater, Secrétaire général, Convention de Ramsar; et Klaus Töpfer, Directeur exécutif, PNUE.

80. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, du Guyana, du Pakistan, de la France, du Luxembourg et du Brésil ont fait des déclarations.

81. Toujours à la 15^e séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a répondu aux questions posées lors du débat.

82. À la même séance, Mikhail Gorbatchev, Président fondateur de la Croix verte internationale, a fait une déclaration sur le thème « Concrétisation des engagements politiques ».

83. À la 15^e séance, le Représentant permanent des Pays-Bas a donné lecture d'une déclaration de S. A. R. le Prince d'Orange.

84. À la même séance, les orateurs suivants ont fait des déclarations : Elizabeth Thompson-McDowald, Ministre du logement, de la terre et de l'environnement (Barbade); Stefan Wallin, Secrétaire d'État à l'environnement (Finlande); Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat; Miklos Persanyi, Ministre de l'environnement et de l'eau (Hongrie); Sylvi Graham, Vice-Ministre des affaires étrangères (Norvège); Elsa Van Weert, Secrétaire d'État au développement durable et à l'économie sociale (Belgique); Wang Guangtao, Ministre de la construction (Chine); Erminia Maricato, Vice-Ministre des villes (Brésil); Sinisa Stankovic, Ministre adjoint à la protection de l'environnement et à l'urbanisme (Serbie-et-Monténégro); Shimon Tal, Commissaire de l'eau (Israël); Annika Velthut, Secrétaire générale, Ministère de l'environnement (Estonie); Chansy Phosikham, Ministre des finances (République démocratique populaire lao); Stavros Dimas, Commissaire à l'environnement, Commission européenne; Francisco Nunes Correia, Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement régional (Portugal); Vladimir A. Averchenko, Ministre du logement, de la construction et des services publics (Fédération de Russie); et Margaret Catley-Carson, Présidente, Global Water Partnership.

85. À la 16^e séance, le 21 avril, des déclarations ministérielles ont été prononcées par Earl Asim Martin, Ministre des travaux publics, des services publics, des transports et des postes (Saint-Kitts-et-Nevis); Penelope Beckles, Ministre des services publics et de l'environnement (Trinité-et-Tobago); Mamphono Khaketla, Ministre des ressources naturelles (Lesotho); Buyelwa Sonjica, Ministre de l'eau et des forêts (Afrique du Sud); Sylvia Masebo, Ministre des administrations locales et du logement (Zambie) (au nom du Groupe consultatif du Commonwealth sur les établissements humains); Mohamed Bennouna, Ambassadeur et Représentant permanent (Maroc); Karen Kraft Sloan, Ambassadrice à l'environnement (Canada); Vardan Ayvazyan, Ministre de la protection de la nature (Arménie); Max Puig, Secrétaire d'État à l'environnement et aux ressources naturelles (République dominicaine); Saufatu Sopoanga, Vice-Premier Ministre et Ministre des travaux publics et de l'énergie (Tuvalu) (au nom des États Membres de l'Organisation des

Nations Unies qui sont membres du groupe du Forum des îles du Pacifique); Hiroshi Takano, Vice-Ministre principal de l'environnement (Japon); Fernando Tudela, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Mexique); et Bruno Dacko, Ministre de l'environnement, du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale (République centrafricaine).

86. À la même séance, Mahmoud Abou Zeid (Égypte) a fait une déclaration.

87. Un débat a également eu lieu à la 16^e séance avec les grands groupes; des déclarations ont été faites par des représentants des grands groupes suivants : les femmes; les jeunes et les enfants; les populations autochtones; les organisations non gouvernementales; les autorités locales; les travailleurs et les syndicats; les milieux d'affaires et l'industrie; la communauté scientifique et technique; les agriculteurs.

88. À la même séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : Claude Wiseler, Ministre des travaux publics (Luxembourg) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne); João Bosco Senra, Secrétaire aux ressources en eau, Ministère de l'environnement (Brésil); la déléguée de la Norvège; Maria Madalena Brito Neves, Ministre de l'agriculture, de l'environnement et des pêches (Cap-Vert); Lena Somestad, Ministre de l'environnement (Suède); Mamadou Sidibe, Ministre du développement durable (Sénégal); Tasneem Essop, Ministre des affaires environnementales et de la planification du développement de la province du Cap-Occidental (Afrique du Sud); Huseyngulu Baghiron, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Azerbaïdjan); Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable (France); et Karen Kraft Sloan, Ambassadrice à l'environnement (Canada).

89. Toujours à la 16^e séance, des déclarations ministérielles ont été faites sur le thème « Concrétisation des engagements politiques » par les orateurs suivants : Carlos Manuel Rodríguez, Ministre de l'environnement (Costa Rica); Patrick Kalifungwa, Ministre du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles (Zambie); et le colonel Bala Mande, Ministre de l'environnement (Nigéria).

90. À la 17^e séance, le 22 avril, Sunita Narain, lauréate du Prix de l'eau de Stockholm 2005 a fait une déclaration.

91. À la même séance, des déclarations ont été faites par Thomas Zeitner, Secrétaire d'État et Directeur de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse); Wolfgang Stalzer, Directeur général, Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'environnement (Autriche); Enele Sopoanga, Représentant permanent (Tuvalu) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires); Achim Steiner, Directeur général, Union mondiale pour la nature/UICN; María Madalena Brito Neves, Ministre de l'agriculture, de l'environnement et des pêches (Cap-Vert); Jules Codjo Assogban, Ministre de l'environnement, du logement et de l'urbanisme (Bénin); Arcardo Ntagazwa, Ministre d'État (Environnement) (République-Unie de Tanzanie); Sidi Mohamed Ould Taleb Amar, Ministre du développement rural (Mauritanie); Séraphine Wakana, Ministre de la planification du développement et de la reconstruction (Burundi); Ammar Hijazi, au nom de Mohamad Shtaya, Ministre du logement et des travaux publics (Palestine); Jorge Villacorta, Vice-Ministre de l'assainissement et de la construction (Pérou); Mostapha Karim Rahiel, Secrétaire général du Ministère de l'eau (Algérie); Jorge Skinner-Klee, Ambassadeur

(Guatemala); Yerzhan Kazykhanov, Représentant permanent (Kazakhstan); Radzi Rahman, Ambassadeur (Malaisie); Chanel Roucher, Vice-Président, Banque africaine de développement; Zéphirin Diabré, Administrateur associé, PNUD; Denis Dangué Rewaka, Ambassadeur (Gabon); Ismael Gaspar Martins, Représentant permanent (Angola); N. N. Meena, Ministre d'État à l'environnement et aux forêts (Inde); Henri Djombo, Ministre de l'économie, des forêts et de l'environnement (Congo); Carmen Elena Arévalo Correa, Vice-Ministre de l'environnement (Colombie); Kahinda Otafiire, Ministre de l'eau, des terres et de l'environnement (Ouganda); Marjan Štinc, Ambassadeur, Directeur de la coopération gouvernementale et de l'assistance humanitaire (Slovénie); Thosapalage Hewage, Ministre du développement urbain et de l'approvisionnement en eau (Sri Lanka); Antonio Serrano, Secrétaire général aux affaires environnementales et à la biodiversité (Espagne); Mithat Rende, Directeur général adjoint à l'énergie, à l'eau et à l'environnement (Turquie); Leutlwetse Mmualefe, Ambassadeur par intérim (Botswana); Orlando Requeijo Gual, Représentant permanent (Cuba); Kamal Khalier, Conseiller au Ministère de la planification et de la planification internationale (Jordanie); Laxanachantorn Laohaphan, Représentante permanente et Chef de la délégation (Thaïlande); Tiruneh Zena, Représentant permanent (Éthiopie); Karen Kraft Sloan, Ambassadrice à l'environnement (Canada); Rashid Alimov, Ambassadeur et Représentant permanent (Tadjikistan); Yessef Hojjat, Responsable adjoint à l'environnement humain, Ministère de l'environnement (République islamique d'Iran); Stuart Leslie, Représentant permanent (Belize) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté des Caraïbes); et Mukhari Shagari, Ministre de l'eau (Nigéria).

Mesures prises par la Commission

Solutions possibles et mesures pratiques visant à accélérer leur mise en œuvre en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains

92. À la 18^e séance, le 22 avril, le Président a présenté l'ébauche du texte de négociation, qui avait été distribuée uniquement en anglais.
93. À la même séance, une déclaration a été faite par le Représentant de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine); la Commission a ensuite adopté le texte révisé oralement par le Président (voir chap. I, sect. C).
94. Après l'adoption du texte, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, du Canada et du Luxembourg (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) (voir annexe III).

Session directive

A. Déclarations liminaires

95. Le Président de la Commission, John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda), a ouvert la première session directive en soulignant que les progrès réalisés étaient très en deçà des mesures attendues pour mettre en œuvre les textes issus du Sommet de

Johannesburg et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

96. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, José Antonio Ocampo, a souligné qu'il était urgent d'accélérer la réalisation des objectifs liés à l'eau potable, aux services d'assainissement de base, à l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis et à une gestion rationnelle des ressources en eau douce.

97. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fait état des décisions adoptées à l'issue de la vingtième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, tenue à Nairobi du 4 au 8 avril 2005, et a appelé l'attention sur les questions laissées en suspens, notamment le bien-fondé de l'objectif relatif aux bidonvilles, à savoir améliorer les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis avant 2020.

98. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a appelé l'attention sur la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, tenue du 29 au 31 mars 2004 à Jeju (République de Corée), qui portait sur les aspects environnementaux des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Comptes rendus des réunions intersessions

99. Après les déclarations liminaires, la Commission a entendu les comptes rendus d'un certain nombre de réunions intersessions, qui n'avaient pas été présentés lors de sa réunion préparatoire intergouvernementale. Un représentant du Japon a exposé les résultats de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Japon). Il a précisé que l'objet de la Conférence était d'élaborer un schéma directeur pour la prévention des catastrophes et a appelé l'attention sur le texte issu de la Conférence, intitulé « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ».

100. Un représentant de l'Afrique du Sud a appelé l'attention sur la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 janvier au 4 février 2005, et sur l'adoption d'une position commune par l'Afrique, telle qu'elle figure dans le Cadre d'application renforcé.

101. Un représentant de Tuvalu, parlant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent à l'Alliance des petits États insulaires, a appelé l'attention sur les résultats de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue du 10 au 14 janvier 2005. Il a mis l'accent sur la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, qui recense les points faibles des petits États insulaires en développement dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

102. Un représentant du Maroc a rendu compte des résultats du deuxième Forum international sur le partenariat pour un développement durable, tenu à Marrakech (Maroc), du 21 au 23 mars 2005.

C. Séance consacrée aux perspectives de chaque région

103. La Commission a consacré une séance aux perspectives de chaque région, afin d'arrêter un certain nombre de mesures pratiques et d'options possibles pour accélérer la mise en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Les exposés sur les perspectives régionales ont donné lieu à des échanges de points de vue, résumés ci-après.

Afrique

104. Des intervenants parlant au nom de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement ont ouvert la discussion en donnant leur point de vue sur les efforts de mise en œuvre dans la région. On a souligné l'importance du rôle de la Commission ministérielle africaine sur l'eau, en tant que mécanisme de coopération intergouvernementale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de l'eau, et de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme concernant les établissements humains.

105. Le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a évoqué le programme relatif à la gestion de l'environnement dans le bassin du Nil, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et d'autres initiatives communautaires relatives à l'eau dans différents pays. Il a été souligné qu'il fallait améliorer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le logement de manière globale et intégrée, en tenant compte des autres difficultés auxquelles est confrontée l'Afrique, telles que l'insécurité alimentaire et l'épidémie de VIH/sida.

106. Plusieurs intervenants prenant la parole au nom de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et un intervenant prenant la parole au nom du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique ont ouvert la discussion en soulignant les efforts de mise en œuvre en Asie et dans le Pacifique. Les options politiques recommandées et les possibilités d'action valables pour la plupart des pays en développement étaient les suivantes : inclure les objectifs relatifs à l'eau dans les stratégies nationales de développement, telles que les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les stratégies de développement durable; renforcer la gestion des services publics de distribution d'eau; réduire les risques en appliquant une politique de gestion des risques et en atténuant les effets des catastrophes naturelles liées à l'eau; resserrer les liens de coopération internationale dans le domaine de la gouvernance internationale des ressources en eau; élaborer un schéma directeur national pour l'assainissement; opter pour une approche intégrée de la planification des établissements humains; offrir des logements décents; faire en sorte que les citoyens pauvres aient accès aux infrastructures et aux services publics; et enfin, favoriser les échanges au sein des communautés.

Asie occidentale

107. Des intervenants prenant la parole au nom de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du Bureau régional du PNUD pour les États arabes ont ouvert la discussion en faisant part de leur point de vue. L'Asie occidentale étant considérée comme l'une des régions du monde qui manquent le plus cruellement d'eau, de nombreux pays se sont mis à exploiter les eaux souterraines fossiles et à dessaler l'eau de mer. Nombre de pays intègrent déjà les préoccupations liées aux ressources en eau dans leur stratégie nationale de

développement, organisent le secteur de l'eau dans le cadre d'une planification plus large du développement et élaborent des schémas directeurs sous la forme de plans d'action et de plans cadres. Malgré tout, il faut encore intégrer la question de l'assainissement dans les stratégies nationales de développement durable et élaborer des cadres de politique nationale pour l'assainissement en améliorant la coordination des institutions et la décentralisation. Il serait également souhaitable de renforcer les capacités des institutions nationales afin qu'elles puissent fixer des normes d'assainissement et en assurer le suivi et la mise en œuvre. On a souligné à quel point la mobilisation des ressources était importante.

Amérique latine et Caraïbes

108. Des intervenants prenant la parole au nom de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont ouvert la discussion en exposant leur point de vue et en décrivant les efforts de mise en œuvre dans la région. La Commission a recommandé un certain nombre de mesures concrètes.

109. Le Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes a parlé de son programme régional, qui apporte un appui aux populations locales, contribue à élaborer le cadre juridique du programme d'action en faveur de l'eau et encourage l'adoption d'une politique de gestion des risques. Le représentant de l'Argentine a souligné à quel point il était dans l'intérêt des pays membres du Groupe de Rio de renforcer leur coopération régionale. Le représentant du Mexique estimait important de promouvoir des systèmes d'incitation économique et de tirer parti des technologies nouvelles pour stimuler les initiatives visant à améliorer la gestion des zones côtières et la gestion intégrée des ressources en eau. La CEPALC et le Groupe de Rio ont reconnu la nécessité de tenir des consultations pour harmoniser les méthodes de gestion intégrée des ressources en eau.

Europe, Amérique du Nord et autres régions

110. Des intervenants prenant la parole au nom de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) ont présenté leurs points de vue pour ouvrir la discussion. L'adhésion à l'Union européenne a joué un rôle moteur dans l'amélioration de la gestion de l'eau dans la région. En dépit des progrès accomplis, cependant, il restait encore à adopter des mesures locales et nationales orientées vers l'action et à améliorer la coopération régionale afin d'accélérer les mesures tendant à la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en particulier en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

111. Le représentant de l'Union européenne a recommandé que le choix des mesures et des priorités tienne compte du niveau de développement économique de la région et de sa législation. En particulier, les pays développés de la région devaient tenir l'engagement qu'ils avaient pris d'augmenter la part de leur aide publique au développement en respectant l'objectif de 0,7 %; redoubler d'efforts pour favoriser des modes de consommation et de production viables, notamment en privilégiant la planification intégrée de l'environnement urbain; promouvoir des approches intégrées dans les domaines de l'eau et de l'assainissement; et renforcer la coopération régionale relative à la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins.

D. Examen des orientations politiques et d'autres mesures

112. Après la séance sur les perspectives de chaque région, les délibérations de la Commission ont porté sur les orientations politiques et les mesures concrètes dans les trois domaines thématiques exigeant une action internationale concertée. Des représentants d'organisations, de fonds et de programmes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales ont ouvert le débat, qui a couvert l'ensemble des questions intersectorielles. Des réunions parallèles ont été organisées autour des thèmes suivants : gestion intégrée des ressources en eau; accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales; accès à des services élémentaires d'assainissement et d'hygiène; traitement, recyclage et réutilisation des eaux usées; accès au logement et aux services publics; création d'emplois et promotion des entreprises. La Commission a lancé des discussions en séance plénière sur le renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation des services de distribution d'eau et d'assainissement, ainsi que sur le suivi des programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement. Elle a également examiné l'interdépendance entre eau, assainissement et établissements humains, en mettant en lumière les liens qui étaient susceptibles d'avoir le plus d'incidence et de créer la meilleure synergie dans les trois domaines. Elle a également étudié les interactions entre ces trois grands thèmes et l'ensemble des questions intersectorielles qui avaient été recensées à sa onzième session.

113. Faisant fond sur ces discussions, le Président a présenté des éléments de décision provisoires qui ont guidé les délibérations en vue de parvenir à un accord sur des mesures concrètes et des options susceptibles d'accélérer la mise en œuvre.

E. Compte rendu de la table ronde réunissant des ministres des finances et de la coopération au service du développement et des experts

114. Pour étayer ses délibérations sur les retombées économiques d'une gestion rationnelle de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains à tous les niveaux, la Commission a entendu le compte rendu de la table ronde qui avait rassemblé des ministres des finances et de la coopération au service du développement et des experts, le 18 avril, et qui avait été ouverte par le Secrétaire général.

115. La Banque mondiale et la CNUCED ont présenté leurs documents de travail. La Banque mondiale a mis en avant trois questions décisives pour la gestion des ressources en eau : gestion écologique des ressources en eau; gestion économique des ressources en eau; et répartition des ressources en eau parmi les principaux utilisateurs : le secteur agricole, le secteur industriel et le secteur tertiaire. La CNUCED a mis l'accent sur les effets positifs à court terme et les effets conflictuels à long terme de la privatisation des services de distribution d'eau.

116. En sa qualité de modérateur, le Ministre norvégien du développement international a noté que le niveau de l'aide internationale dans le secteur de l'eau avait diminué au cours des dernières années. Le Ministre sud-africain des finances, deuxième modérateur, a souligné l'ampleur des difficultés budgétaires. Les deux modérateurs ont fixé trois axes de discussion : comment réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement? Comment combiner au mieux différentes sources de financement? Comment et où trouver des ressources financières?

117. Les intervenants ont souligné à quel point il importait que les pays conservent la maîtrise des politiques et des services relatifs à l'eau et à l'assainissement. Des subventions ciblées pourraient permettre à un plus grand nombre de pauvres d'avoir accès à l'eau tout en évitant au secteur privé de subir des pertes. On a également souligné à quel point il était important de gérer et de préserver les écosystèmes et les services qui leur sont associés. Reconnaissant que l'eau était une ressource vitale, les intervenants ont insisté sur le fait qu'elle devait rester essentiellement sous le contrôle du gouvernement et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente le niveau de son aide. Ils ont également souligné la nécessité d'ouvrir l'accès au microcrédit et au microfinancement pour améliorer les établissements humains, notamment les logements.

118. Une vaste gamme de questions ont été abordées, allant de la mise en place de mécanismes institutionnels satisfaisants à la lutte contre la corruption dans la fourniture de services dans ces secteurs, en passant par le rôle des secteurs public et privé dans la distribution des services. De nombreux participants ont fait valoir qu'il appartenait aux gouvernements d'assurer l'accès universel à l'eau, mais que ceux-ci ne pouvaient assumer seuls cette tâche étant donné l'ampleur de la demande.

F. Débat de haut niveau

119. Dans le cadre du débat de haut niveau qui a réuni plus d'une centaine de ministres, la Commission a fait porter ses discussions sur le thème « Des engagements politiques aux actes ».

120. Les ministres ont prié la Commission d'envoyer un message clair à l'Assemblée générale, lors de sa réunion plénière de haut niveau de 2005 consacrée à l'examen détaillé des progrès accomplis vers la réalisation des engagements inscrits dans la Déclaration du Millénaire, car les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sont complémentaires. Les mesures destinées à atteindre les objectifs du Millénaire dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains représentaient un investissement pouvant devenir une arme très efficace contre l'extrême pauvreté, les maladies transmises par l'eau et la détérioration de l'environnement.

121. Les ministres étaient unanimes à dire que le principal obstacle à la réalisation des buts et objectifs convenus à l'échelle internationale était le manque de ressources financières, et plusieurs d'entre eux ont lancé un appel pour que le Consensus de Monterrey soit mis en œuvre dans son intégralité.

122. Les ministres ont souligné qu'il convenait d'adopter des approches intégrées de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains dans la mesure où ces trois domaines connaissent les mêmes difficultés et exigent des solutions communes. Afin de surmonter ces obstacles, d'importantes questions intersectorielles doivent être résolues. Ces efforts de planification intégrée, y compris la gestion intégrée des ressources en eau, devraient faire partie des stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté.

123. Les ministres ont fait observer que, s'il incombe au premier chef aux gouvernements de garantir l'accès à l'eau et aux services d'assainissement et de logement, à un prix abordable et de manière durable, les gouvernements ne peuvent assumer seuls cette responsabilité et doivent être secondés à différents niveaux. Les gouvernements ont besoin que les secteurs public et privé, les collectivités et les

autorités locales s'associent à leur action pour atteindre les buts et objectifs fixés dans ces trois domaines.

124. Sans croissance économique, il ne saurait y avoir de fourniture durable des services de base liés à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains. C'est pourquoi les pays en développement devraient créer un environnement plus favorable aux investissements et ouvrir ainsi la voie à la croissance économique. Dans la même optique, les pays développés devraient libéraliser leur réglementation commerciale afin d'ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement. Ils devraient également faciliter les transferts de technologie et le renforcement des capacités.

125. De nombreuses délégations ont souligné que les pays devaient être maîtres de leurs stratégies nationales de développement durable. Il a été rappelé que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg contenait des objectifs clairs qui demandaient que des stratégies nationales de développement durable et des plans de gestion intégrée des ressources en eau soient élaborés d'ici à la fin de 2005. Les délégations ont lancé un appel pour que l'on redouble d'efforts afin d'atteindre ces objectifs.

126. Les délégations partageaient l'avis selon lequel une bonne gestion de l'eau à l'échelon national était essentielle pour atteindre les objectifs fixés. Pour renforcer la gouvernance dans ce domaine, les gouvernements étaient invités à élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau et des plans de gestion des bassins fluviaux en faisant appel à la participation de multiples parties prenantes et en partageant certaines responsabilités avec les autorités locales. Au niveau international, il a été demandé que l'on renforce le Comité des Nations Unies sur les ressources en eau pour garantir la coordination, le suivi et l'analyse de ces questions.

127. Les délégations ont reconnu que les pauvres et les habitants des taudis vivaient et gagnaient leur vie dans le secteur non structuré, qu'ils n'avaient pas accès au crédit et qu'ils étaient privés de protection juridique et de sécurité d'occupation. Il a été suggéré de créer une commission juridique de haut niveau chargée de la formalisation des actifs que les pauvres possèdent dans le secteur non structuré et des droits auxquels ils peuvent prétendre. Cela leur permettrait de profiter des possibilités de crédit et stimulerait le développement économique, deux étapes importantes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

128. Plusieurs pays ont demandé qu'une journée soit consacrée au suivi de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement à chaque session d'examen de la Commission. Ils ont souligné que cette stratégie réaffirmait l'importance d'une approche intégrée de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains et rappelait la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement.

129. Les ministres ont souligné qu'il était nécessaire de continuer à assurer le suivi et le contrôle effectifs des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. C'est sur ce contrôle que reposent les orientations politiques permettant le suivi intégré des réunions au sommet et la création de synergies entre les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les ministres des pays en développement ont demandé que les

objectifs liés aux moyens d'application, en particulier le financement, le transfert des technologies et le renforcement des capacités, fassent l'objet d'un contrôle.

Débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement

130. Un débat interactif sur « la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains » a été ouvert par deux participants. Le Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les objectifs du Millénaire pour le développement et Directeur du Projet objectifs du Millénaire a souligné qu'en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs, l'année 2005 serait décisive.

131. Le Sous-Secrétaire général à la planification des politiques a fait observer que dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », les pays en développement avaient été appelés à élaborer des plans d'investissement intégrés à caractère national, s'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les buts et objectifs du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui seraient discutés avec les donateurs aux fins de leur financement.

132. Durant le débat interactif qui a suivi, certains ministres ont également mis en relief le caractère fondamental du respect de l'environnement à long terme, notamment du point de vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans leur ensemble. Ils ont estimé qu'il fallait mobiliser d'importantes ressources supplémentaires – aide publique au développement et autres sources de financement. Les Ministres ont noté que les pays en développement étaient pénalisés par la faiblesse de leurs capacités techniques et institutionnelles et que ces carences étaient aggravées par les départs de personnel qualifié.

133. Les Ministres ont souligné qu'il fallait renforcer les institutions et les cadres juridique et réglementaire, mais aussi favoriser la mise en place d'un environnement propice, aux niveaux national et international, notamment en améliorant la gouvernance des institutions financières internationales et en élargissant l'accès des pays en développement aux marchés. Ils ont également fait ressortir l'importance de l'éducation, de l'égalité des sexes et des modes de production et de consommation durables et ont discuté de la nécessité d'élargir les partenariats pratiques.

Les conséquences des catastrophes naturelles sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains : prévention et intervention

134. Au cours du débat de haut niveau, la Commission a tenu le 20 avril 2005 un débat interactif sur « les conséquences des catastrophes naturelles sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains : prévention et intervention ». À cette occasion, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Directeur du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont fait des exposés introductifs.

135. Un représentant du Japon a recommandé d'intégrer les stratégies d'atténuation des risques et de préparation en prévision des catastrophes dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Les Ministres ont mis l'accent sur des questions touchant à la vulnérabilité particulière des pays en développement aux catastrophes naturelles; à l'importance cruciale d'aider ces pays dans leurs efforts de

relèvement et d'intervention; à la nécessité d'élaborer une approche intégrée face aux besoins en eau, à l'atténuation des risques, à l'environnement (notamment les écosystèmes) et au développement (économique et social); à la nécessité de renforcer les capacités locales de préparation en prévision des catastrophes; aux besoins d'aide financière et de transfert de technologie en vue de créer et/ou de renforcer les systèmes d'alerte rapide, tant nationaux que régionaux; à l'importance de la reconstruction durable des zones côtières (y compris les zones de pêche) et touristiques après les catastrophes (par exemple, dans les pays de l'océan Indien frappés par le tsunami) et à l'impératif de tenir compte des changements climatiques dans les stratégies de gestion et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

Dialogue interactif avec les ministres et les grands groupes

136. Au cours du débat de haut niveau, les grands groupes et les ministres ont participé, dans l'après-midi du 21 avril 2005, à un débat interactif sur « La concrétisation des engagements politiques ». Le débat a porté sur les différentes possibilités d'action en vue de poursuivre la réalisation des objectifs et buts liés à l'eau, l'assainissement et les établissements humains, compte tenu du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement.

137. La dimension sociale du développement durable a été au centre de plusieurs interventions, les grands groupes ayant recommandé vivement d'adopter une démarche axée sur les droits, les personnes et les pauvres dans la fourniture de services.

138. Plusieurs ministres ont répondu que cette démarche pourrait être introduite progressivement, selon les ressources des pays, soulignant que certains pays l'avaient fait lors de l'élaboration de leurs politiques. L'Afrique du Sud avait ainsi donné l'exemple en reconnaissant le droit à « l'eau pour tous » et en réussissant à mettre en place des services d'approvisionnement en eau bénéficiant de subventions croisées. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que l'eau soit potable, compte tenu des effets de la pandémie du VIH/sida sur les groupes de population vulnérables.

139. Les grands groupes et plusieurs ministres ont estimé que pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, il fallait commencer par élaborer une législation sur la sécurité du régime foncier et de la succession, qui garantisse le droit de propriété des femmes. Plusieurs ministres se sont aussi prononcés en faveur de la reconnaissance des droits des peuples autochtones à un traitement équitable et à l'autodétermination, ainsi que de leurs droits fondamentaux en tant que condition préalable à leur participation effective à la planification, à l'élaboration et à l'exécution des politiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

140. Les Ministres et les grands groupes ont reconnu que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable dépendait des mesures prises au niveau local. La démocratisation et la décentralisation étaient aussi jugées nécessaires pour répondre aux besoins croissants en eau. Les collectivités locales ont renouvelé leur volonté d'œuvrer avec les gouvernements, tout en rappelant qu'il serait difficile de réaliser ces objectifs en l'absence d'une véritable décentralisation et de ressources techniques et financières suffisantes.

141. Les agriculteurs ont souligné l'importance de leur participation à la prise de décisions concernant l'eau et ont demandé instamment aux gouvernements de parvenir à un équilibre entre les stratégies de développement rural et agricole et les stratégies de développement urbain; d'encourager leurs efforts de conservation de l'eau par des mesures incitatives et de créer des fonds de solidarité pour appuyer les initiatives en matière de gestion durable de l'eau. Les représentants du secteur industriel et commercial se sont engagés à apporter des solutions techniques par le biais de partenariats, notamment en adoptant des stratégies de gestion et des technologies appropriées pour une utilisation plus efficace de l'eau, en particulier dans l'agriculture.

142. Les femmes, appuyées par d'autres grands groupes et des ministres, ont estimé que la mise en place d'infrastructures, la modification des comportements et l'autonomisation sociale permettraient d'assurer l'assainissement à long terme et d'atteindre les objectifs dans ce secteur. Plusieurs ministres ont mis l'accent sur la promotion et l'intégration des femmes dans le cadre du développement durable, notant que des progrès avaient été accomplis dans les domaines de la promotion de l'éducation, de l'alphabétisation et de la santé.

143. Nombre de grands groupes et de ministres ont souligné combien il était nécessaire de suivre et d'évaluer les objectifs et les plans. Les milieux scientifiques et techniques ont recommandé de développer l'infrastructure physique et sociale, d'ouvrir l'accès aux données et à l'information, de promouvoir les connaissances interdisciplinaires à des fins de recherche appliquée et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

144. Les organisations non gouvernementales ont souligné que si on n'éliminait pas les subventions et les taxes injustes qui encouragent le recours à des technologies non viables, la libéralisation du commerce favoriserait les inégalités et entraverait le développement durable. Plusieurs grands groupes ont demandé instamment aux gouvernements de respecter l'engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et ont préconisé l'annulation de la dette sans condition. Les travailleurs et les syndicats ont souligné que des conditions de travail décentes représentaient une solution à la pauvreté et ont recommandé aux gouvernements de tirer parti des programmes d'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail.

145. Les ministres se sont prononcés en faveur de la participation de tous les grands groupes à la prise de décisions à tous les niveaux, rendant hommage à leur contribution et à leur rôle actif dans les travaux de la Commission et ils se sont déclarés favorables à la prise en compte de leurs préoccupations dans les conclusions concertées de la treizième session de la Commission. Les représentants des jeunes ont félicité les gouvernements d'avoir inclus des jeunes dans leurs délégations et d'avoir apporté un appui financier aux jeunes des pays en développement pour leur permettre de participer à la réunion.

G. Les temps forts de la Foire aux partenariats

146. Dans le cadre de la Foire aux partenariats, des séances de débat interactif ont eu lieu sur le thème des « Partenariats en pratique ». Ces discussions ont fait ressortir les expériences pratiques des spécialistes. Des guichets d'information ont été mis en place à cette occasion (voir annexe I).

147. Divers acteurs ont participé à la Foire, aussi bien des spécialistes du partenariat que des délégués à la session en cours – représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales – ainsi que les grands groupes et d'autres organisations. Vingt-quatre partenariats enregistrés par la Commission ont utilisé les guichets d'information pour établir des contacts, discuter de leurs activités et présenter des documents d'information.

148. Les sessions consacrées aux « Partenariats en pratique » ont porté sur des sujets divers allant de différents partenariats dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains à des questions pratiques intéressant tous les partenariats telles que la mobilisation des ressources (financières et autres), la communication et l'action de proximité.

149. Les partenariats varient considérablement, ce qui a conduit les participants à convenir qu'il n'existait pas de modèle de succès. On a cependant recensé plusieurs facteurs de succès tels que l'établissement de la confiance entre les partenaires. Les autres éléments importants étaient la nécessité d'avoir une vision commune, une définition claire des rôles et des responsabilités, la communication permanente, la mise en place de structures équitables pour la prise de décisions, les complémentarités, l'acceptation des risques et l'ouverture d'esprit des partenaires.

150. Les spécialistes du partenariat ont échangé des données d'expérience sur les partenariats opérationnels et sur les enseignements concernant les partenariats qui n'ont pas dépassé le stade de la planification. La raison principale de ces échecs est l'incapacité de mobiliser les ressources suffisantes.

151. La plupart des spécialistes ont souligné que l'accès à des sources de financement durables était à la fois essentiel et difficile. Ils ont aussi souligné l'importance des ressources non financières.

152. On a considéré que la participation du secteur privé aux partenariats était importante, notamment en ce qui concerne le savoir-faire en matière de gestion, le souci du résultat final, l'élaboration de stratégies novatrices, la mise en commun de technologies appropriées et de pratiques optimales et le renforcement des capacités et des aptitudes par le biais d'activités de formation.

H. Le Centre de formation

153. Le Centre de formation a dispensé 15 cours lors des réunions ordinaires de la treizième session de la Commission (voir annexe II pour la liste des cours). Ces cours ont permis aux participants de recevoir une formation et d'acquérir des connaissances pratiques leur permettant de mettre en œuvre plus efficacement l'Action 21 et de réaliser les buts et objectifs du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains et, en même temps, de s'informer sur les questions d'accès aux sources de financement, d'éducation et d'égalité entre les sexes. Les instructeurs ont formé de petits groupes de travail, présenté des études de cas et fait des exposés. La plupart des cours comportaient des séances de questions-réponses et des débats interactifs. Ils étaient dispensés par des acteurs divers représentant notamment des universités, des établissements de recherche, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales.

154. Au total, 551 participants ont été formés au Centre de formation à la treizième session de la Commission. Les classes ont accueilli 38 participants en moyenne,

parfois plus de 50. Les participants aux travaux de la Commission, dont les représentants des pays, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions, ainsi que des experts ont pris part aux cours.

155. Certains cours ont été enregistrés et diffusés sur le Web. Ils peuvent être visionnés sur le site Web de la treizième session de la Commission à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/webcast/csd13.htm>>.

Chapitre IV

Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 18^e séance, le 22 avril 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.17/2005/CRP.1).

Mesures prises par la Commission

Projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2006-2007

2. À la même séance, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note de la note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.17/2005/CRP.1).

Mandat du Bureau de la Commission du développement durable

3. À sa 18^e séance, le 22 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision de son président, intitulé « Mandat du Bureau de la Commission du développement durable » (E/CN.17/2005/L.4).

4. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants du Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont aussi Membres de l'ONU) et des États-Unis.

5. À la 18^e séance, le représentant de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a modifié oralement le texte en remplaçant « le mandat actuel de la Commission du développement durable, qui est d'une durée d'un an, devrait se poursuivre pour son prochain cycle » par « le mandat actuel du Bureau de la Commission du développement durable, qui est d'une durée d'un an, devrait se poursuivre pour son prochain cycle ».

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il a été modifié oralement (voir projet de décision I, chap. I, sect. B).

Dates des réunions de la Commission au cours du cycle d'application 2006/2007

7. À sa 18^e séance, le 22 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Président de la Commission, intitulé « Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2006/2007 » (E/CN.17/2005/L.5).

8. À la même séance, le Directeur de la Division du développement durable a corrigé oralement le texte en remplaçant le « 1^{er} mars 2007 » par le « 2 mars 2007 ».

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il a été modifié oralement (voir projet de décision II, chap. I, sect. B).

Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions de la Commission du développement durable

10. À sa 18^e séance, le 22 avril, la Commission était saisie d'un projet de résolution présenté par le Président de la Commission, intitulé « Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions de la Commission du développement durable » (E/CN.17/2005/L.6).

11. À la même séance, le Secrétaire a présenté un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

12. Le Directeur de la Division du développement durable a fait une déclaration.

13. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, chap. I, sect. A).

Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable

14. À sa 18^e séance, le 22 avril, la Commission était saisie d'un projet de résolution présenté par le Président de la Commission, intitulé « Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable » (E/CN.17/2005/L.7).

15. À la même séance, le Secrétaire a présenté un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

16. À la 18^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution II, chap. I, sect. A).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 18^e séance, le 22 avril 2005. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session (E/CN.17/2005/L.3).
2. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et a recommandé son adoption par le Conseil économique et social (voir projet de décision III, chap. I, sect. B).

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session

1. À sa 18^e séance, le 22 avril 2005, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa treizième session (E/CN.17/2005/L.2).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur d'en établir le texte définitif en vue de le soumettre au Conseil économique et social.

Chapitre VII

Questions d'organisation et autres questions

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission du développement durable a tenu sa treizième session le 30 avril 2004 et du 11 au 22 avril 2005. Elle a tenu 18 séances (de la 1^{re} à la 18^e), ainsi que des réunions officieuses et un certain nombre d'activités connexes.

2. À la 2^e séance, le 11 avril 2005, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement au nom de son directeur exécutif ont fait des déclarations liminaires.

B. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 30 avril 2004, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :

John William **Ashe** (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Présidents :

Jhaled **Elbakly** (Égypte)

Dagmara **Berbalk** (Allemagne)

4. À sa 2^e séance, le 11 avril 2005, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Vice-Présidents :

Husniyya **Mammadova** (Azerbaïdjan) (faisant également fonction de Rapporteuse)

Shin Boo-nam (République de Corée)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa 2^e séance, le 11 avril, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.17/2005/1, et approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable.
4. Module thématique du cycle d'application 2004/2005 (session directive) :
 - a) Eau;

- b) Assainissement;
- c) Établissements humains.

5. Questions diverses.

6. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission.

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session.

6. À la même séance, la Commission a approuvé l'accréditation du Partenariat mondial pour l'eau pour participer à sa treizième session en tant qu'observateur.

7. À sa 2^e séance, la Commission a également entendu des exposés sur les résultats de certaines réunions intersessions : M. Yoshitaka Murata (Japon) a fait un exposé consacré à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue à Kobe (Japon) en janvier 2005; M. Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud) a fait un exposé consacré à la Conférence des ministres africains sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 janvier au 4 février 2005; M. Enele Sosene Sopoaga (Tuvalu) a fait un exposé consacré à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Port-Louis (Maurice) en janvier 2005; et M. Abdellah Benmellouk (Maroc) a fait un exposé consacré au deuxième Forum international sur le partenariat pour un développement durable, qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) en mars 2005.

8. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait des déclarations liminaires : la Jamaïque (au nom des États membres du Groupe des 77 qui sont aussi Membres de l'ONU et au nom de la Chine); le Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont aussi Membres de l'ONU, des pays candidats à l'adhésion – la Bulgarie, Chypre, la Roumanie et la Turquie –, des pays du Processus de stabilisation et d'association et des éventuels candidats – l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro) et les États-Unis.

D. Participation

9. Les représentants de 53 États membres de la Commission du développement durable ainsi que les observateurs d'autres États Membres de l'ONU et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes du système des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres ont participé à la session. Une liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.17/2005/INF/1.

E. Documentation

10. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa treizième session est affichée sur le site Web de la Division du développement durable (<www.un.org/esa/sustdev>).

Annexe I

Foire aux partenariats

A. Participants

Capacity Building in Integrated Water Resources Management (Cap-Net)
Children's Environmental Health Indicators
Earth Observation Education and Training
EcoSanRes – Réseau international pour les communications, la recherche et le développement des capacités dans l'assainissement écologique
Initiative communautaire relative à l'eau
Initiative des maires pour les villes durables (IVD)
Initiative SEED (Supporting Entrepreneurs for Environment and Development)
International Law on Sustainable Development Partnership
Network of Regional Governments for Sustainable Development (NRG4SD)
Northern Water Network
Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses (Partenariat de la montagne)
Partenariat du Sommet mondial sur le développement social pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS)
Partenariat mondial pour l'eau
Partners for Water and Sanitation (PAWS)
Projet sur les barrages et le développement
Recovery of the Circuit of Four Lakes
Shared Rivers Governance Project
Silver Ceramics Systems (activité destinée à lancer des partenariats)
Sustainable Rural Development and Ecovillage Training Program
TIGER (Observation de la Terre pour la gestion intégrée des ressources en eau)
Total Water Programme Partnership
Transfert de savoir-faire par des collectivités locales japonaises dans le domaine de la protection de l'environnement
Water and Sanitation for the Urban Poor (WSUP)
Water Programme for Africa and Arid and Water Scarce Zones

B. Partenariats en pratique

Partenariats dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : accroître la prise de conscience et fournir des services dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Partenariats dans le secteur des établissements humains : renforcer les capacités locales pour des habitats viables

Mobilisation des ressources : contributions financières et non financières aux partenariats

Communication et diffusion d'information : favoriser un échange créatif pour l'information concernant les partenariats

Réunions liées aux partenariats : résultats du Forum de Marrakech et d'autres réunions

Explorer le rôle du secteur privé dans les partenariats pour le développement durable

Annexe II

Centres de formation : liste des cours

Le titre, le nom et l'appartenance du (des) formateur(s) pour chacun des cours sont indiqués dans l'ordre de leur programmation :

Water Pricing in Australia : How to achieve water conservation objectives and sustainable use: Kate Houghton, Ross Dalton, Chris Davies et Colin Creighton (Australia Department of the Environment and Heritage)

Institutional aspects of science, technology and innovation for sustainable development: Calestous Juma (Harvard University)

Strengthening governance of water resources: environmental laws, enforcement and indicators: Steve Wolfson (Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis/Réseau international pour le respect et l'application du droit de l'environnement)

Programming for sanitation and hygiene promotion: how to do it: Merri Weinger, Henk van Norden, Vanessa Tobin, Jamie Bartram, Cecilia Martinsen, Ede Ijjasz-Vasquez, Nafisa Barot et Syed Ayub Qutub (Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Genève)

How to apply for GEF projects: Franco Pinto et Delphin Ganapin, PNUD-FEM, Cap-Net, The Institute@UNDP/Smithsonian

How to focus integrated water resource management on poverty reduction: Paul Taylor; Kees Leendertse, Cap-Net, The Institute@UNDP/Smithsonian

Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable : engaging teacher education institutions: Charles Hopkins (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Université des Nations Unies (UNESCO/UNU), Rosalyn McKeown (Projet Jumelage des universités (UNITWIN)/UNESCO; Lorna Down, University of West Indies (Jamaïque)

Transboundary diagnostic analysis and strategic action programme and national IWRM planning: Martin Bloxham et Joakim Harlin, FEM-IW: LEARN (The International Waters Learning Exchange and Resource Network), Cap-Net, The Institute@UNDP/Smithsonian

Creating a home in the city: Achieving the Millennium Development Goals in urban centres: Elliot Sclar, Columbia University, Pietro Garau, Université de Rome La Sapienza

Managing water resources through the Ramsar Convention: negociation simulation: Peter Bridgewater (Secrétaire général de la Convention de Ramsar), Sebastia Semene-Giutart et Rosa Montañez, Convention de Ramsar

The way forward towards sustainable wastewater management: problem identification for project formulation: Erik de Ruyter van Steveninck, UNESCO/Institut pour l'éducation relative à l'eau; Institut pour l'environnement de Stockholm (Division des affaires maritimes et du droit de la mer (UN-DOALOS); PNUE/Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA), The Institute@UNDP/Smithsonian

Sustainable sanitation: innovative approaches for urban and peri-urban sanitation: Ingvar Andersson (Agence suédoise de coopération internationale au développement), Arno Rosemarin (Institut pour l'environnement de Stockholm), Ron Sawyer (Sara Transformacion SC-Mexico) et Cecilia Ruben (Institut pour l'environnement de Stockholm), The Institute@UNDP/Smithsonian

Attracting private finance for water and sanitation: Larissa Dobriansky (Sous-Secrétaire d'État adjoint du Département de l'énergie des États-Unis d'Amérique) et Griffin Thompson, Paul Freedman, John Wasielewski et Jacqueline Schafer (Agency for International Development des États-Unis)

Sustainable development law: access to water and water tenure systems: Marie-Claire Cordonier Segger (Directrice) et Anna Russell, Maya Prabhu, Sebastien Jodoin, Jaykumar Menon, Daria Hobeika et Emily Wheeler, Centre for International Sustainable Development Law (CISDL)

Women and Sanitation: a growing problem: Ecosan, a sustainable solution: Tumkur Niranjana Vimala (Projet de l'UNICEF, Bangalore), Petter D. Jenssen (Université norvégienne des sciences de la vie), Ken Gnanakan (Président Acts-higher education, ONG de Bangalore) et Tor Axel Stenström (chef de la Division de l'eau et de la microbiologie environnementale de l'Institut suédois de lutte contre les maladies infectieuses, Université norvégienne des sciences de la vie)

Annexe III

Déclaration expliquant la position sur le projet de texte de négociation adopté par la Commission du développement durable à sa treizième session

Australie : « J'aimerais présenter une explication du vote. À l'évidence, un sérieux malentendu s'est produit. Le texte adopté n'est pas tout à fait le même que celui que nous avons examiné. Cette question est sensible et je voudrais dissocier l'Australie de la formulation du sous-paragraphe 8 *ter* de la page 9 et du sous-paragraphe t) *ter* de la page 11. »

Canada : « Comme les collègues le savent, le Canada s'est associé au consensus sur le précédent texte. Compte tenu de la nouvelle formulation introduite, le Canada aimerait se dissocier du consensus sur le nouveau texte, car nous n'avons pas encore reçu d'instructions nouvelles et nous demandons que notre position soit consignée. »

Luxembourg (Union européenne) : « Par souci de parvenir à un accord sur un texte concerté et compte tenu des circonstances exceptionnelles qui ont prévalu ce soir, l'Union européenne peut s'associer à cette façon de procéder, sachant que celle-ci ne pourrait en aucun cas être considérée comme un précédent. J'aimerais aussi que cela soit consigné. »

La délégation du **Japon** a aussi demandé de consigner la position ci-après :

« La délégation du Japon tient à souligner que la treizième session de la Commission a noté l'importance du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement, créé par le Secrétaire général. Le Conseil devrait contribuer utilement au renforcement des actions entreprises actuellement pour réaliser les objectifs relatifs à l'eau et l'assainissement. »

